

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Une épargne-pension durable, réalité ou libellé ?

Hervé Kempf :
« Le capitalisme s'est armé pour survivre »

Comprendre la titrisation

Existe-t-il encore des comptes gratuits ?



LE PRIX POUR PAYER

LE NOUVEAU LIVRE DE FINANCITÉ EST MAINTENANT DISPONIBLE

Un ouvrage sur le paysage bancaire destiné à tout·e citoyen·ne qui souhaite comprendre le fonctionnement d'une banque et pouvoir en choisir une en connaissance de cause.



Se procurer le livre ?
Rendez-vous sur le site de Financité pour remplir le formulaire
Prix : 14,9 euros
www.financite.be

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

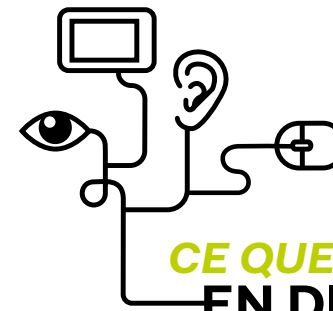


Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Anne Berger, Annika Cayrol, Jonas Dembour, Eric Dewaele, Louise Dubois, Nicolas Franka, Morgane Kubicki, Danaé List, Adrien Louis, Didier Palange, Valéry Paternotte, Charlaïne Provost, Joëlle Tétart.
Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouny
Photo de couverture : Belga
Impression : Les Éditions de l'Avenir



SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Le prix pour payer
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
La titrisation
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Walmart de la liste noire !
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
PayPal utile ou dangereux ?
- 16 **INTERVIEW**
« Le capitalisme s'est armé pour survivre »
- 18 **ANALYSES**
Les supermarchés coopératifs sont-ils vraiment les gagnants de la crise ?
Une épargne-pension durable, réalité ou libellé ?
2 % ou 2 °C ?
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
La ville en transition
(S')investir dans les énergies alternatives
La planète de la finance solidaire
- 27 **MONNAIES CITOYENNES**
2020 : L'Odyssée des monnaies
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Comprendre la finance par homéopathie ?
- 31 **CAMPAGNE**
La voix des seniors
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
La finance pire que le casino



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Fallait-il conditionner le rachat de bpost banque ?

Évidemment, je pense qu'il y a lieu de conditionner ce rachat et même de prévoir des sanctions si BNP Paribas Fortis ne respecte pas ces conditions. Je regrette cette vente par l'État car le rôle de l'État est de mettre en place plus de justice et de s'assurer que les services assurés par les Banques ne soient pas minimisés. Les banques au fil des années ont obligé les client·e·s à faire leur boulot tout en réduisant les rémunérations de l'argent qui leur a été confié. Pourquoi en être arrivé à ce scandale !
L. Korsak

Faut-il interdire l'accès à la bourse à certain·e·s investisseur·euse·s ?

Il faut tout simplement interdire la bourse ! C'est un jeu de dupe dans lequel seul·e·s les riches s'enrichissent. Trouvez-vous normal d'acheter des denrées alimentaires « à terme » à un prix favorable, en spéculant que les récoltes seront mauvaises et les revendre ensuite au prix fort ? Au détriment des plus pauvres ?
Denise Stiennon

Faut-il passer par la finance pour réduire la quantité de plastique produite dans le monde ?

Soyons sérieux, ne rejetons pas nos fautes sur les autres. Si le plastique est un problème, c'est parce que nous le consommons à outrance. Sinon, ce ne serait pas rentable et les banques ne le financeraient pas (comme les banques se retirent du pétrole parce qu'il devient moins rentable). Nous avons interdit les sacs gratuits dans les grandes surfaces et ensuite les produits à n'utiliser qu'une fois. C'est la direction à suivre : diminuer la consommation. Mais nous, en tant que consommateurs sommes-nous disposés à ne plus acheter de produits pré-emballés et à payer nos achats plus chers ? [...] Évidemment non. Alors cessons de taper sur les banques. Car elles financent ce que nous consommons.
Marc Blasband

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

CLIMAT ET SUFFRAGE CENSITAIRE

Bernard Bayot

Les sociétés démocratiques sont confrontées à des enjeux environnementaux décisifs : changement climatique, dégradation de la biodiversité, pollution, raréfaction des ressources naturelles, etc. Pour y faire face, il est indispensable d'avoir des ressources financières. Ainsi, le plan d'action de l'Accord de Paris vise l'objectif de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible niveau d'émissions de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Mais qui décide des flux financiers, sinon les détenteur·rice·s d'actifs ? Chez nous, le top 10 % des ménages en termes de patrimoine détient 59,7 % de la valeur totale des fonds de placement, 83,8 % de celle des obligations et 78,7 % de celle des actions. Autant dire que les plus riches de nos concitoyen·ne·s ont entre leurs mains – et dans leur portefeuille – les clefs de l'avenir des générations actuelles et futures. En 1944 déjà, dans La Grande Transformation, l'économiste hongrois Karl Polanyi montrait comment le capitalisme généralisé s'oppose à la démocratie car il poursuit ses objectifs propres avant ceux du contrat social.

Et que sont les objectifs propres des plus nantis, me direz-vous ? Dans un discours devenu célèbre, donné à la Lloyd's de Londres en 2015, Mark Carney, alors gouverneur de la banque centrale d'Angleterre, s'inquiétait de la « tragédie des horizons » du changement climatique, à savoir que les coûts des catastrophes liées au réchauffement de la planète apparaîtront à long terme tandis que les horizons de placement par les investisseur·euse·s, ou de prise en compte dans les politiques monétaires par les régulateur·rice·s, sont bien plus courts.

Aujourd'hui envoyé spécial des Nations unies pour le financement de l'action climatique, il considère que la transition vers un meilleur équilibre entre les valeurs du marché et celles de sociétés plus humaines et plus durables est bien engagée sur les marchés financiers. Mais, avertit-il, elle risque toutefois de ne pas se faire sans heurt et aura besoin de politiques claires et fermes des gouvernements.

Et c'est là que nos démocraties doivent urgemment reprendre la main et imposer leur agenda en augmentant les financements climatiques publics mais aussi en édictant les contraintes nécessaires pour diriger les financements privés vers des investissements bas-carbone. La victoire des politiques publiques sur un marché autorégulateur est donc une condition existentielle tant pour notre planète que pour la démocratie, ce système qui consacre la souveraineté du peuple et non celle d'une oligarchie financière. ■

1. Sarah Kuypers et Ive Marx, De verdeling van de vermogens in België, Een actualisering op 2. basis van de derde golf van het HFCS, Berichten CSB, mai 2020.
3. Institut Polanyi France, Pourquoi Polanyi ?, 4. La société doit être démocratique visioconférence organisée par l'Université de Montréal, 18 février 2021.

DOSSIER

LE PRIX
POUR PAYER

Il y a 10 ans, au début de l'ère digitale des institutions bancaires, ces dernières se vantaient volontiers de pouvoir offrir un compte entièrement gratuit à leurs client·e·s. Mais force est de constater que ces comptes gratuits disparaissent les uns après les autres. Les banques traditionnelles font face à la concurrence de nouvelles institutions qui proposent des produits à prix cassé, en théorie. Car pour proposer une offre gratuite, les banques doivent bien gagner leur vie sur d'autres produits.

LE JUSTE PRIX

Les banques traditionnelles semblent mettre de côté le compte gratuit dont elles faisaient largement la promotion il y a quelques années.

Morgane Kubicki

Apparemment, un tiers des Belges ne se sentirait pas bien informé sur ses frais bancaires. Et pour un Belge sur quatre, plus de clarté dans ces fameux frais pourrait le pousser à changer de banque. Voilà des résultats peu étonnants pour quiconque a déjà essayé de lire la grille des tarifs d'une institution bancaire. Encore moins étonnant quand on sait que l'étude a été commandée par Aion, une banque dont la communication « anti » frais bancaires est plutôt agressive mais dont l'offre est loin d'être gratuite.

En réalité, des comptes bancaires gratuits, il en existe de moins en moins sur le marché belge. « Il y a 10 ans, les grandes banques étaient fières de lancer leur compte en ligne gratuit. Aujourd'hui, ces derniers existent toujours, mais il est évident qu'ils sont beaucoup moins mis en avant », note Koen Van Neck, analyste chez Test-Achats.

Et à chaque révision des tarifs, c'est la même histoire. « J'ai l'impression de me répéter, mais cela fait plusieurs années qu'il y a des augmentations manifestes de tarif pour toutes les opérations qui nécessitent l'intervention du personnel de la banque ou l'utilisation du cash. Tous les chiffres viennent appuyer ces évolutions », avance à son tour Danièle Bovy, spécialiste bancaire chez Test-Achats.

Trois quart des Belges
ont déjà dû faire face à des frais
bancaires inattendus.

Les fameux comptes digitaux 100 % gratuits des banques deviennent alors payants à l'utilisation. Ne serait-ce que pour retirer de l'argent aux distributeurs d'une autre banque. C'est le cas pour les comptes gratuits fournis par Axa, Belfius, KBC, bpost et aussi ING, avec le Lion Account qui se vantait d'être « sérieusement gratuit » en 2013.

Une enquête menée par la banque mobile N26 l'été dernier révèle que 73 % des Belges ont déjà reçu des frais de services bancaires inattendus, en moyenne



© Dirk Waem - Belgaimage

trois fois au cours des 12 derniers mois. Avec un coût moyen par occurrence « inattendue » de 28,51 euros, cela représente 85,53 euros de coûts surprises par an. Et ces frais cachés sont partout, une domiciliation refusée pour cause de solde insuffisant peut par exemple vite grimper à une dizaine d'euros.

D'autres traces de la disparition

Autre indice de la disparition du compte gratuit : Argenta qui a changé de cap en février. Alors que la banque a toujours proposé un compte à vue gratuit, les client·e·s devront désormais choisir entre trois formules. La première reste gratuite, mais le service n'est plus tout à fait le même puisque les virements bancaires ou retraits d'espèces effectués au guichet sont désormais facturés 1,5 euro. Cela ne changera rien pour la plupart des client·e·s, sauf bien sûr ceux-celles qui profitaient de ces facilités en agence. « Notre offre de compte à vue reste un pilier stratégique important pour Argenta, c'est pourquoi nous conservons une offre gratuite, notre offre « verte », qui pour plus de 81 % des client·e·s correspond encore le mieux à leurs produits et services actuels. Cette offre, y compris la carte de crédit, était et reste la plus grande offre de base gratuite du marché », défend Christine Vermeylen, porte-parole de l'institution.

Mais au fait, c'est quoi exactement, un compte gratuit ? Selon les critères de l'association de défense des consommateur·rice·s Test-Achats, un compte « vraiment gratuit » doit inclure carte de débit, carte de crédit et opérations courantes. Autrement dit,

tous les comptes en ligne qui s'affichent sans frais mais qui n'offrent pas la carte de crédit sont déjà hors compétition. Et ceux qui demandent des frais supplémentaires pour retirer des espèces à un autre distributeur que celui de la banque quittent également le classement.

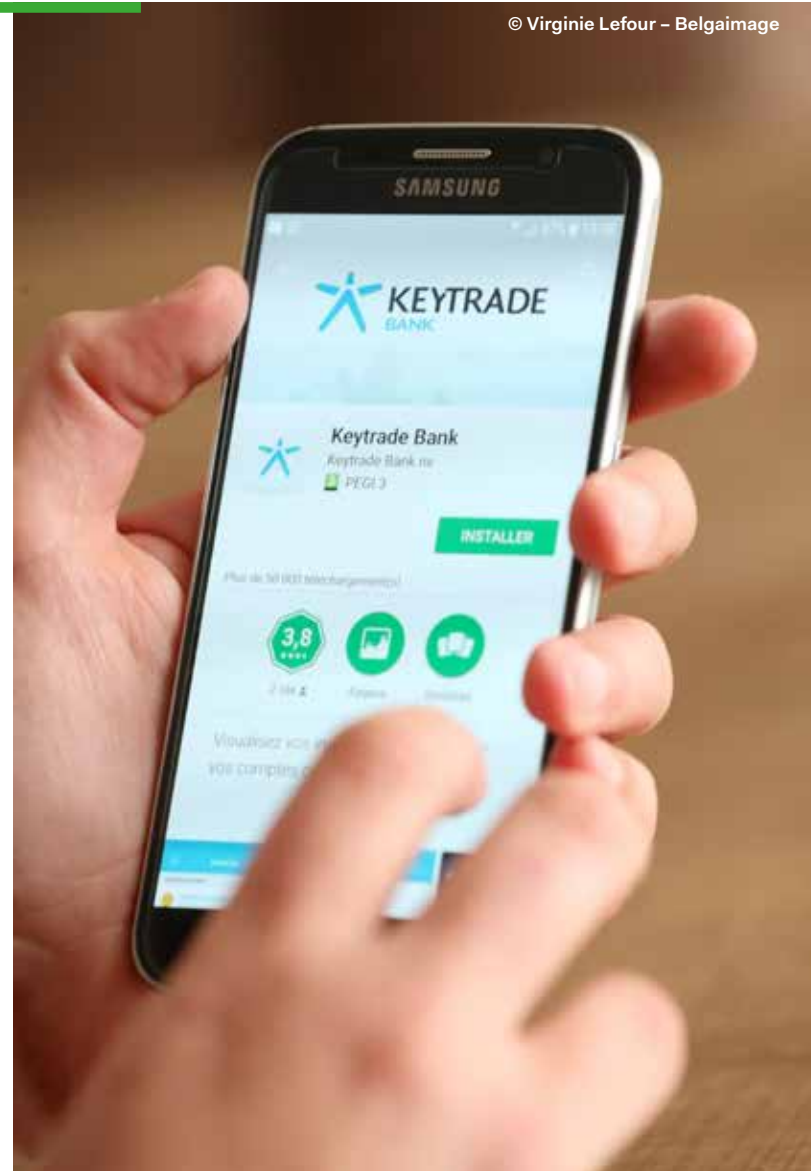
À ces critères, si l'on ajoute la possibilité de faire quelques opérations manuelles et le fait que le compte doit être accessible à tou-te-s, les possibilités sont bien minces. En effet, si Argenta, Deutsche Bank et Keytrade se sont longtemps partagé le podium, la première tarifie désormais les opérations manuelles, la deuxième réserve la gratuité du compte à ceux-celles dont la « relation bancaire » dépasse un certain montant ou ont acquis un produit d'investissement dans l'enseigne, et la troisième reste bel et bien gratuite (et même rémunératrice, car Keytrade verse 5 cents sur votre compte à chaque opération de paiement, à l'exception de ceux-celles qui s'amuseraient à effectuer des virements entre leurs comptes). Mais a la particularité de ne pas disposer d'agence bancaire.

Un compte « vraiment gratuit » doit inclure carte de débit, carte de crédit et opérations courantes, y compris les retraits d'espèces.

Danièle Bovy en est persuadée : « plus personne ne se positionnera sur le marché avec un compte gratuit qui comprend la moindre opération manuelle. » « Les banques traditionnelles savent sans doute qu'elles ne pourront pas entrer en concurrence avec les néobanques. L'idée est sûrement de mettre en avant un service payant, mais de qualité », ajoute Koen Van Neck.

L'arrivée de nouvelles offres

Les néobanques sont les startups des institutions bancaires. Il en existe des dizaines en Europe. Elles se différencient des banques « classiques » par leur ancienneté (la plupart ont moins de 10 ans) et leur approche mobile du produit bancaire. C'est sur les coûts qu'elles font concurrence aux banques traditionnelles puisque la légèreté de leur infrastructure (elles opèrent uniquement en ligne et sur une gamme de produits réduite) leur permet d'offrir des produits à des prix très concurrentiels. C'est le cas par exemple de N26 ou Revolut, deux de ces institutions qui proposent un compte gratuit pour les client-e-s belges. La banque au quotidien et la carte unique qui peut être utilisée comme carte de crédit y sont gratuites avec quelques retraits d'espèces par mois



© Virginie Lefour – Belgaimage

et ainsi que les paiements dans plusieurs devises, ce qui permet de réaliser d'importantes économies à ceux-celles qui effectuent régulièrement des transactions en monnaie étrangère.

Au-delà de ces quelques services, ces banques proposent des formules payantes. Mais pour ces dernières, si la simplification était le maître mot lors de leur création, ces néobanques sont rapidement tombées dans les travers de leurs grandes sœurs avec des tarifications de plus en plus compliquées et l'apparition des fameux « frais cachés », comme une domiciliation refusée, une demande de recherche ou le remplacement d'une carte bancaire. Gratuit donc, si vous vous contentez du 100 % digital et si vos demandes ne sont pas trop importantes. Peut-être qu'en vieillissant, toutes les banques finissent par se confronter aux mêmes difficultés.

D'autres idées de la tarification

On l'a vu, plus personne n'ose donc débarquer sur le marché bancaire avec une offre gratuite. Et en la matière, la Belgique a vu arriver deux offres bien différentes ces derniers mois.

Il y a d'abord celle d'Aion bank. À grands coups de spots publicitaires où résonnent : « des frais cachés : du gâchis. Des frais d'investissement : du gâchis. Des intérêts d'épargne proches de zéro : pur gâchis... », la banque n'a pas supprimé le concept même des frais bancaires mais propose plutôt une formule

« tout compris ». Enfin deux. Une première « light » à 1,90 euro par mois et une deuxième, celle « tout compris » pour laquelle il faut déboursier 19 euros par mois. Un peu cher à première vue. Mais Kim Van Esbroeck, responsable Belgique, se défend : « nous partons du principe que la plupart des client-e-s paient environ 300 euros par an en frais bancaires mis bout à bout. Avec nos 19 euros par mois, soit 228 euros par an, cela revient moins cher. »

Laissons à Aion que la formule la plus chère comprend les coûts liés à un compte épargne et ou des paiements en devises étrangères, mais aussi d'autres services dont on doute que beaucoup de client-e-s utilisent comme l'investissement en bourse ou un comparateur d'offres bancaires, de gaz ou d'électricité. Tout compris, donc, mais peut-être plus que ce qu'un-e client-e attend d'une banque.

De nouvelles offres basées sur la transparence des coûts apparaissent désormais sur le marché.

Chez NewB, la banque coopérative sur le point de lancer ses premiers comptes pour le grand public, on mise aussi sur la transparence, mais d'une toute autre manière. La banque a fait le choix du prix conscient, c'est-à-dire que les coopérateur-ric-e-s paient leurs comptes en fonction de leurs moyens. Prix conseillé : 2 euros par mois. « L'idée du prix conscient n'est possible qu'à partir du moment où il y a de la transparence, précise Adrien Lienard, responsable produit chez NewB. Faire cet exercice n'est pas un travail facile. Les coûts liés au compte à vue sont en réalité assez faciles à estimer. La difficulté vient du fait que la majorité sont des coûts indirects de support comme l'informatique ou le marketing et il faut trouver une clé de répartition qui soit la plus juste pour chaque produit. »

Chez NewB, des ateliers ont été menés avec des coopérateur-ric-e-s pour tenter de déterminer une tarification juste.

Des ateliers ont donc été organisés avec les coopérateur-ric-e-s pour présenter les coûts réels et établir une tarification. Pour la période 2020-2024, 60 % proviennent de fait des activités de support, 12 % du coût salarial de l'activité de paiement et comptes, 10 % du moyen d'authentification à la banque en ligne et 11 % des paiements interbancaires.

Résultat, NewB estime que la tarification la plus juste est d'appliquer un coût à chaque produit ou service. « On a toujours dit qu'on ne ferait pas de pack parce qu'on ne souhaite pas subsidier une activité par une autre. Si un-e client-e désire un compte à vue, mais pas de carte, il est logique qu'il-elle ne paie pas pour ça », ajoute Adrien Lienard. Il faudra donc ajouter aux 2 euros conseillés le prix d'une carte bancaire, d'un retrait à un distributeur ou d'une transaction dans une autre devise. La différence ? La banque coopérative promet d'être au plus proche du prix réel.

Certaines nouvelles offres qui apparaissent sur le marché belge ont le mérite d'apporter un peu plus de transparence que les grilles de tarifs indéchiffrables mises à jour 2 fois par an par les institutions classiques. Mais le compte gratuit, lui, est définitivement une espèce en disparition. « En fait, il n'y a presque plus moyen d'avoir un compte gratuit si on demande quoi que ce soit. Pour qui existe-t-il des comptes gratuits ? Toujours pour les mêmes », regrette Danièle Bovy de Test-Achats.

Car oui, pour peu de ne pas être à l'aise avec le digital, d'avoir besoin de se rendre en agence pour une quelconque opération ou de demander un service qui sort un tout petit peu de l'ordinaire, les prix explosent. Il faut avoir très peu de besoins ou énormément d'argent pour être correctement servi. Si c'est gratuit, ce n'est donc pas que c'est vous le produit, c'est que c'est les autres qui paient. ■



© NewB

LE SERVICE BANCAIRE DE BASE

Il ne s'agit pas du nom du pack le moins cher dans une banque commerciale. Non, le service bancaire de base est un service créé pour lutter contre l'exclusion financière.

Morgane Kubicki avec Anne Fily



© Aude Vanlathem - Belgaimage

Accéder à un compte bancaire constitue aujourd'hui un élément indispensable à une pleine intégration dans notre société. Se loger, percevoir un salaire ou des prestations sociales peut s'avérer très difficile sans compte bancaire. Ne pas détenir de compte courant signifie aussi ne pas pouvoir payer ses factures au moyen de virements et ne pas pouvoir conserver son argent en lieu sûr. Enfin, cela signifie également ne pas pouvoir bénéficier des autres produits pour lesquels un compte bancaire constitue le point d'entrée, comme le crédit à court terme (facilités de découverts, crédit à la consommation) et les produits d'épargne – des produits bancaires pourtant essentiels.

Le service bancaire de base (SBB) est donc un compte à vue qui permet d'exécuter les transactions suivantes : dépôts, retraits d'argent, virements, ordres permanents, domiciliations et exécution d'opérations de paiement par le biais d'une carte de paiement ou d'un dispositif similaire. Si ces opérations se font électroniquement, leur nombre est illimité. Si elles se font manuellement, le service comprend 36 opérations manuelles.

En Belgique, l'accès à un service bancaire de base est garanti depuis 2003. La loi belge faisait en effet œuvre de pionnière à l'époque. En 2018, une nouvelle loi conforme au droit européen est entrée en vigueur et a modifié le contenu et les modalités de ce service. Toutes les banques qui proposent des comptes à vue sont tenues d'offrir un service bancaire de base à toutes les personnes non bancarisées résidant légalement en Belgique.

Un service sous-utilisé

Cependant, ce service n'est pas gratuit. En 2021, une banque peut facturer maximum 16,34 euros pour ce service et ce coût évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Sans compte bancaire, se loger ou percevoir un salaire peut s'avérer difficile, voire impossible.

En 2019, le nombre de SBB ouverts a fortement augmenté (+ 39 %) par rapport à l'année précédente. Dix banques offrant ce service ont ouvert un total de 9 224 comptes. Mais les chiffres sont trompeurs, car cette forte augmentation des ouvertures n'a en réalité que peu de rapport avec le niveau de bancarisation. « Elle est principalement due à Belfius qui n'accepte plus d'ouvrir de comptes courants ordinaires aux personnes munies d'une pièce d'identité provisoire, lesquelles n'ont donc dorénavant accès qu'au SBB », note le rapport sur l'inclusion financière 2020 de Financité.

En réalité, ce service est largement sous-utilisé et pourrait être sollicité par bon nombre de personnes éprouvant des difficultés avec la banque en ligne et payant le prix fort pour les opérations manuelles. Le site du SPF Economie le précise sur sa page consacrée au service bancaire de base : « pour certain-e-s client-e-s, le fait de devoir effectuer certaines opérations par voie électronique est un obstacle difficile ou infranchissable. »

Par ailleurs, même si comparaison n'est pas raison, on voit que d'autres pays européens font largement plus appel à ce service. Au Portugal par exemple, on compte 177 900 comptes pour 10,28 millions d'habitant-e-s, soit 11 fois plus qu'en Belgique. ■

© Sharon McCutcheon - Unsplash



LE PRIX D'UN COMPTE D'ÉPARGNE

Si on s'intéresse souvent aux frais liés aux comptes à vue, ceux liés à la tenue d'un compte épargne sont souvent ignorés.

Morgane Kubicki

La bonne nouvelle, c'est que si la grande majorité des comptes d'épargne ne reporte que le minimum légal en termes d'intérêts, les banques ont au moins eu la décence de ne pas appliquer des frais annuels.

PETITS FRAIS DEVIENDRONT GRANDS

Mis bout à bout, beaucoup de services bancaires dont on ignore souvent l'existence peuvent faire grimper la facture.

Morgane Kubicki

Le grand classique des frais cachés est celui des envois d'extraits bancaires au format papier par voie postale sur une base mensuelle. C'est le cas pour beaucoup qui n'ont pas fait la démarche de demander les extraits électroniques ou ceux-celles qui désirent toujours recevoir ces papiers mais n'ont plus la possibilité de les imprimer en agence. Les tarifs peuvent aller jusqu'à 5 euros par mois.

En ce qui concerne les virements papier non compris dans les forfaits ou bien en nombre limité, leur coût varie de 1 à 5 euros par opération. Les virements papier sont gratuits pour les client-e-s à partir de 65 ans chez KBC (mais pas chez CBC) et à partir de 70 ans chez Belfius.

En ce qui concerne les virements effectués en agence par un employé de la banque, le coût unitaire varie entre 1,50 et 9,68 euros selon les fiches d'information tarifaires.

Certaines banques vous comptent des frais pour un virement refusé faute de solde disponible. Les frais vont de 4,5 à 10 euros selon la banque.

Un voyage à l'étranger est ce qui fait souvent exploser les coûts. Les frais liés à un retrait d'espèce hors zone euro se chiffrent en pourcentage du montant demandé (1 à 2 %) avec souvent des frais fixes aux alentours de 5 euros. ■

C'est le cas pour la quasi-totalité des comptes, qu'ils soient hébergés dans une petite banque qui joue la « concurrence » sur le marché de l'épargne ou chez une grande banque classique. À quelques exceptions près, on trouve donc difficilement des comptes qui demandent des frais d'ouverture, de gestion ou de clôture. Parmi les quatre grandes banques par exemple, seule BNP Paribas applique des frais de tenue de compte de 2,5 euros et uniquement si le compte a moins de 25 euros et aucun retrait ou versement n'a été effectué depuis 10 ans.

Mais bien entendu, cela ne veut pas dire que posséder un compte d'épargne soit entièrement gratuit. Car encore une fois, le diable est dans les détails, ou plutôt dans le courrier. Si votre relevé annuel de compte d'épargne mentionne des frais, c'est sûrement parce que votre banque vous envoie des relevés trimestriels. Et cela a un coût : environ 2 euros par courrier. ■



© Pxhere

ÉTATS-UNIS DAVID CONTRE GOLIATH DE LA BOURSE ?

Des petit-e-s investisseur-euse-s qui se regroupent pour faire tomber les grands méchants fonds. C'est le résumé de fable moderne et financière de l'affaire Gamestop. GameStop est une chaîne de magasins physiques de jeux vidéo qui connaît le même sort que la location de VHS ou le développement de films photo. Plus personne ne s'y rend et, logiquement, la valeur de ses actions n'a cessé de baisser ces dernières années. Alors plusieurs fonds d'investissement en ont profité pour miser sur sa baisse grâce à la vente à découvert. Le principe : vendre au prix du jour une action que vous ne possédez pas, mais que vous achèterez plus tard. Si le prix baisse entre les deux dates, vous gagnez.

C'était sans compter sur une série de « boursicoteur-euse-s » qui, s'organisant sur un forum en ligne, ont décidé d'acheter massivement des actions Gamestop afin de faire grimper le prix et détruire la stratégie des fonds qui ont accusé des pertes massives. Preuve supplémentaire, s'il en fallait, que la bourse est totalement déconnectée de la réalité.

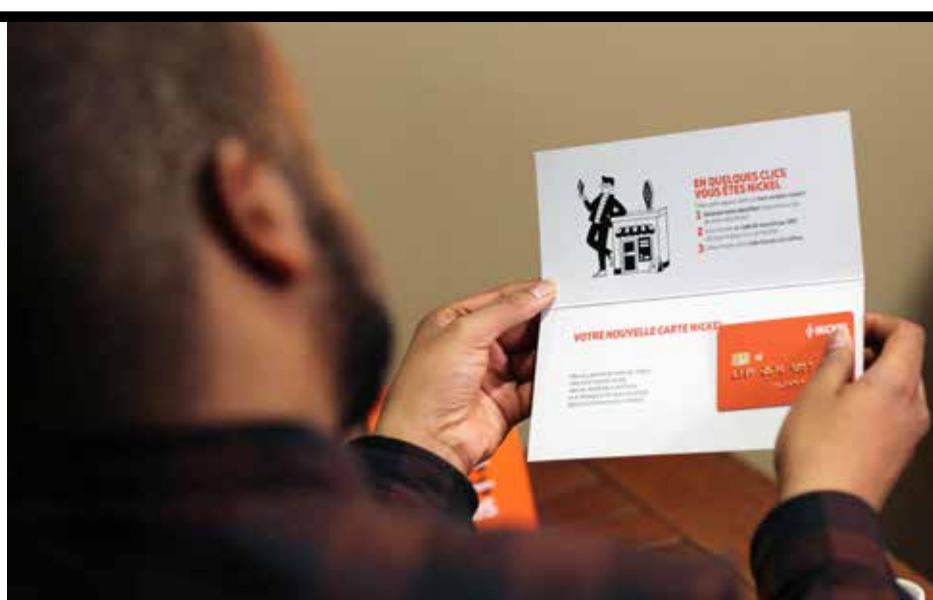


MONDE LE BITCOIN VAUT DE L'OR

La cryptomonnaie n'arrête pas sa folle ascension et a désormais dépassé la barre des 50 000 dollars. Même les grand-e-s investisseur-euse-s s'intéressent de plus en plus à cet actif. Le gestionnaire d'actifs BlackRock serait d'ailleurs en plein recrutement d'un-e spécialiste de la blockchain (technologie derrière le Bitcoin). Pour certains, investir en Bitcoin permettrait de se protéger contre la manipulation des monnaies opérées par les banques centrales. Autrement dit, pour se prémunir d'une trop grosse inflation due aux injections de liquidités opérées par les banques centrales, acheter un actif purement spéculatif, capable de perdre 17 % de sa valeur en une fraction de seconde, serait une bonne idée. Pourquoi pas.

BELGIQUE LE COMPTE SANS BANQUE

Le compte Nickel, déjà commercialisé en France, a annoncé son arrivée en Belgique en 2022. Son nom n'est peut-être pas encore connu chez nous, mais ce « compte sans banque » a déjà séduit plus d'1,9 million de personnes chez nos voisin-e-s d'outre-Quévrain. Distribué chez les buralistes, il s'ouvre en quelques minutes et permet pour un abonnement de 20 euros par an d'effectuer des paiements en ligne ou physiques. Sans proposer de crédit, ce compte s'adresse donc ouvertement aux exclu-e-s bancaires.



BELGIQUE BPOST BANQUE DEVIENT PROPRIÉTÉ DE BNP PARIBAS FORTIS

Fin 2020, BNP Paribas Fortis a annoncé le rachat de bpost banque. Enfin de la moitié, puisque la première banque du pays détenait déjà 50 % de la structure. L'autre moitié était détenue par bpost elle-même (celle du courrier, pas la banque). Socialement, laisser BNP Paribas Fortis s'emparer de bpost banque n'a pas manqué de poser des questions. L'enseigne, par son actionariat public, s'était en effet concentrée sur des services accessibles et de proximité. Voilà pourquoi des parlementaires ont interpellé la vice-Première ministre en charge des entreprises publiques, Petra De Sutter qui a reconnu n'avoir aucune garantie.

Bpost aurait donc cédé son pôle bancaire sans s'assurer que la structure continuera à offrir des produits accessibles, sans garantir qu'elle maintiendra ses agences dans des zones désertées par d'autres enseignes et sans se soucier de l'accessibilité bancaire pour la clientèle visée par bpost banque depuis des années ? En voilà une belle occasion manquée.



MONDE HSBC PRIÉE DE DÉTAILLER SA STRATÉGIE

117 actionnaires ont déposé une résolution pour demander à HSBC de réduire ses investissements dans les énergies fossiles. Une impression de déjà vu ? C'est normal, ce n'est pas la première fois que la banque fait l'objet d'une telle résolution d'actionnaires. Mais jusqu'ici, l'institution qui a annoncé qu'elle deviendrait neutre en émissions carbone d'ici 2050 n'a absolument pas détaillé comment elle comptait y arriver. 117 actionnaires coordonnés par ShareAction ont donc demandé à HSBC de sérieusement se pencher sur la question, elle qui est le deuxième plus grand financeur européen d'énergie fossile et a une des politiques les plus faibles parmi les banques européennes.

MONDE MAUVAIS SIGNAL POUR LA BOURSE

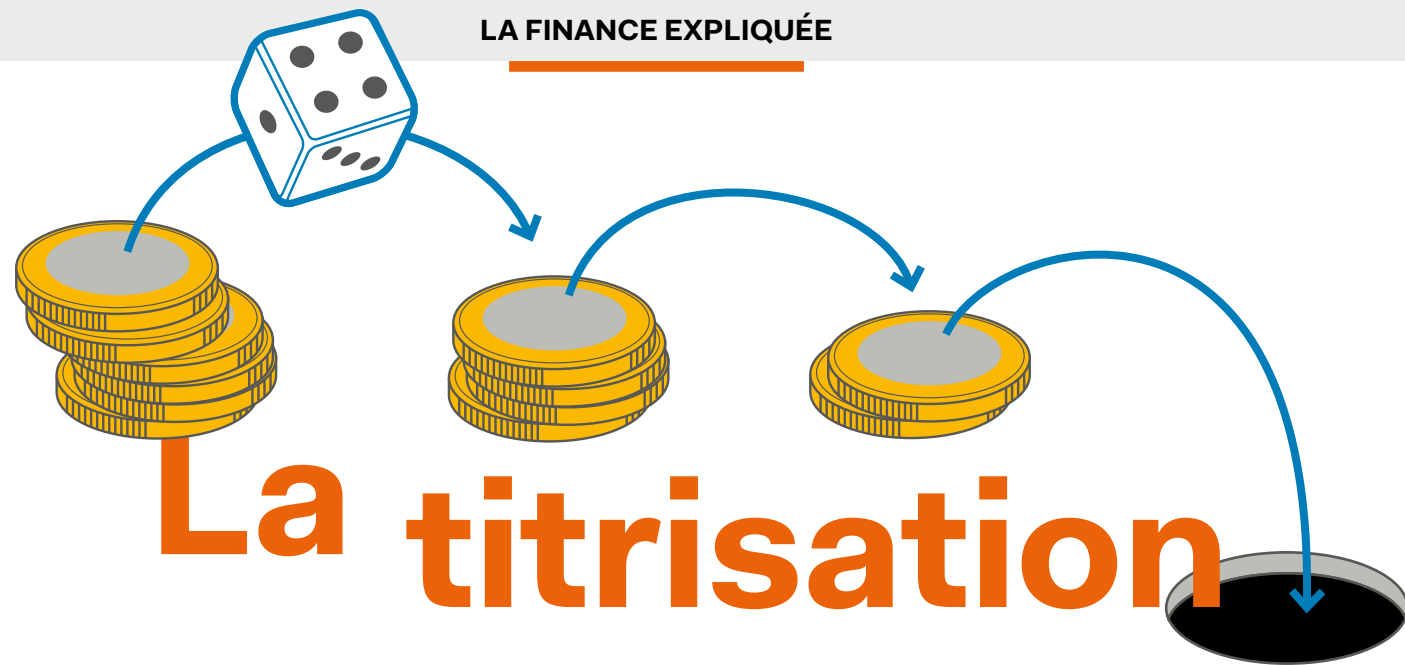
L'histoire ressemble à un canular. Les analyses boursières nous assurent pourtant qu'elle est bien vraie. Début janvier, la célèbre messagerie Whatsapp annonce qu'il faudra désormais partager de nombreuses données personnelles avec la maison-mère (Facebook) si les utilisateur-riche-s veulent continuer à utiliser ses services. Branle-bas de combat pour la défense des données personnelles.

Dans la foulée, Elon Musk se fend d'un tweet pour le moins droit au but : « utilisez Signal », une autre application de messagerie chiffrée américaine. Et quelques heures plus tard, Signal voit le cours de son action en bourse s'envoler. Elle a été multipliée par 64,5 entre le 6 et le 11 janvier. Sauf que c'est Signal Advance, une société texane spécialisée dans les soins de santé, qui a été massivement achetée, et pas Signal, l'application, une fondation sans but lucratif, financée par les dons de ses utilisateur-riche-s, et absolument pas cotée en bourse.



MONDE LA VIE EN PLASTIQUE

Le dernier rapport de Portfolio.earth chiffre la responsabilité des banques dans la pollution due à l'industrie plastique. Entre janvier 2015 et septembre 2019, les banques ont accordé pour 1 700 milliards de dollars de prêts aux acteurs clés de l'industrie plastique. Par jour, cela représente 790 millions de dollars d'implication dans le plastique. Sans grande surprise, la majorité du financement se concentre dans les mains d'une poignée de grandes banques, parmi lesquelles les habituelles Bank of America, JP Morgan, Barclays, Citigroup, Goldman Sachs, Deutsche Bank, mais aussi BNP Paribas et ING. On ne note d'ailleurs pas de tendance à la baisse du financement accordé à cette industrie, comme c'est timidement le cas pour le secteur pétrolier par exemple.



La titrisation

Comment transférer le risque tout en continuant à profiter des revenus ?
La finance a trouvé la solution.

Nicolas Franka

Dans la finance de Wall Street, il n'y a que deux choses qui comptent : le profit et le risque. Le premier est adulé en demi-dieu et vu comme horizon indépassable de toute finalité de la vie sur terre et doit être maximisé. Le second est honni comme la peste et tout doit être fait pour s'en débarrasser, le minimiser. Le jeu de la finance consiste donc à évaluer ces deux éléments et les mettre en relation.

Mais prenons d'abord une petite analogie avant de parler finance. Imaginez-vous héritier-ère d'un appartement d'une valeur estimée à 100 000 euros. Vous le mettez en location et il génère 5 000 euros de revenu net par an, ou 5 %. (Gardons les choses simples). Néanmoins, vous souffrez de deux choses : d'une part, votre appartement est immobile et difficilement vendable, vous n'avez donc pas rapidement accès à l'argent de la vente pour réaliser d'autres investissements. D'autre part, vous assumez seul le risque que votre locataire cesse de payer, ou que l'appartement reste vacant.

Pour pallier ce risque et grâce à votre cours de capitalisme 101, vous décidez d'écrire des contrats qui cèdent une partie de la valeur de votre appartement et de ses revenus. Vous créez donc 100 « titres » d'une valeur de 1 000 euros chacun que vous vendez en promettant 4 % de retour annuel (vous gardez une marge de 1 % pour vous). Mais attention, vous avez bien pris soin de vendre une promesse de rendement. Ce dernier dépendra des revenus effectivement perçus grâce à la location. Par ce biais vous transférez une partie du risque à ces investisseur-euses et seulement une part des flux de revenus.

Félicitations, vous venez de faire de la titrisation. Vous avez pris un actif illiquide (un appartement dans votre cas, mais le plus souvent on choisit une créance) qui génère des flux de revenus sur le long terme pour le transformer en un actif financier facilement transférable.

La chaîne de titrisation et transfert de risque

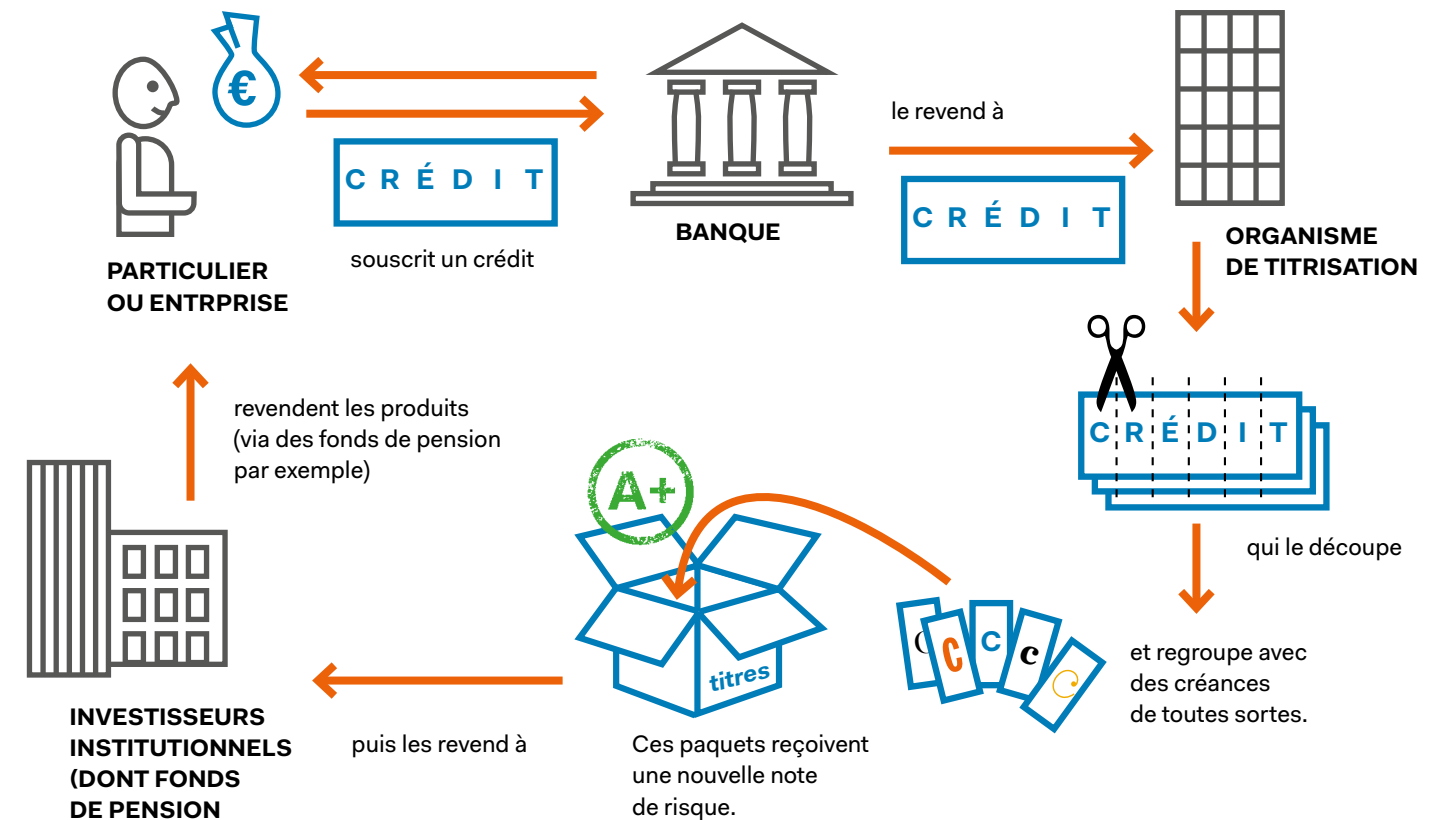
En pratique, une fois les crédits octroyés par des banques à des entreprises ou des particuliers, elles les revendent à des sociétés spécialisées appelées SPV (pour Special Purpose Vehicle). Pour la banque, cela lui permet de réaliser une marge sans avoir à mobiliser des liquidités et mettre à mal son ratio de solvabilité (voir *Financité magazine* n° 60).

Les sociétés de titrisation rachètent des créances, les coupent en petits morceaux et les mélangent.

Ces sociétés de titrisation (SPV) rachètent ces créances, les coupent en petits morceaux, les mélangent afin de « diversifier », et les regroupent par type (hypothécaires, commerciales, obligations...) et par risque (A, BB, CCC) dans un nouveau « produit » qu'elles revendent à des investisseur-euses. Cette activité de tranchage et de regroupement permet de diversifier le produit et donc de réduire la fluctuation des revenus générés (vous n'aurez peut-être que 2 % de retour, mais les chances que ce ne soit que 1 % sont prétendument réduites).

Par contre, puisque ce travail porte sur une immense quantité de créances différentes, la traçabilité de leur qualité est difficile. Heureusement pour les investisseur-euses, des agences de notation s'assurent de faire la clarté pour l'investisseur-euse chalant-e en notant les bons « paquets de morceaux de créances » appelés « primes ».

Néanmoins, et vous l'avez déjà peut-être deviné, la tentation fût grande de fermer les yeux sur la qualité des titres. Les sociétés de titrisation cherchent



toujours à obtenir la meilleure note possible tout en se débarrassant des moins bonnes créances ainsi saucissonnées. C'est l'une des causes de la crise de 2008, où ces titres avaient été vendus au prix fort à des investisseurs institutionnels, dont des fonds de pension. En conséquence, le risque contracté par le secteur bancaire qui a octroyé de nombreux crédits non remboursés se retrouve aussi dans les investissements des particuliers qui épargnent pour leurs vieux jours. Un argument qui sert la cause du sauvetage des banques devant la menace de l'évaporation des économies des contribuables.

L'objectif est de faire porter le risque à d'autres tout en conservant les flux de revenus

En somme, chaque acteur-riche de cette « chaîne de titrisation » – courtier en crédit, établissement financier, entité de titrisation, acheteur-riche, sans oublier les agences de notation (et autres intermédiaires) – cherche à transférer le risque en bout de chaîne tout en prenant une part du profit en chemin.

Une complexité grandissante

Après un demi-siècle « d'innovations » financières, les modalités de ces titres n'ont cessé de se complexifier. On peut même faire de la titrisation sans actif sous-jacent. On peut ainsi vendre le droit aux flux de revenus d'un autre titre ou d'une créance, sans

transférer ces derniers. Dans le cas de votre appartement, vous auriez pu ne vendre que le droit aux revenus des loyers sans vendre une part du bien.

Mieux encore, vous pouvez souscrire une assurance incendie pour votre appartement, mais créer un contrat (un titre – CDS) qui donne à quelqu'un d'autre le droit au remboursement en cas d'incendie en échange du remboursement de vos mensualités.

Alea moral et risque systémique

En voulant s'assurer contre le risque tout en garantissant ses revenus, les acteurs financiers ont créé des montagnes de contrats dont le secteur a perdu toute trace de la valeur réelle et des risques associés. L'objectif est de faire porter le risque à d'autres tout en conservant les flux de revenus. Ce désalignement des risques et des profits a permis à une poignée de s'enrichir jusqu'à l'épilogue que nous connaissons.

La titrisation comme la finance casino, est donc affaire de gains et de probabilités. Mais si le monde joue aux dés, la finance, elle, les pipe en sa faveur. ■

LEXIQUE

SPV = SPECIAL PURPOSE VEHICULE : société dont l'activité unique consiste à acheter des créances variées pour former un nouveau produit mixte pour la revente.

CDS = CREDIT DEFAULT SWAP : contrat de couverture sur un événement de crédit.



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Walmart de la liste noire!

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans Walmart lorsque l'on développe un fonds « socialement responsable ». Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

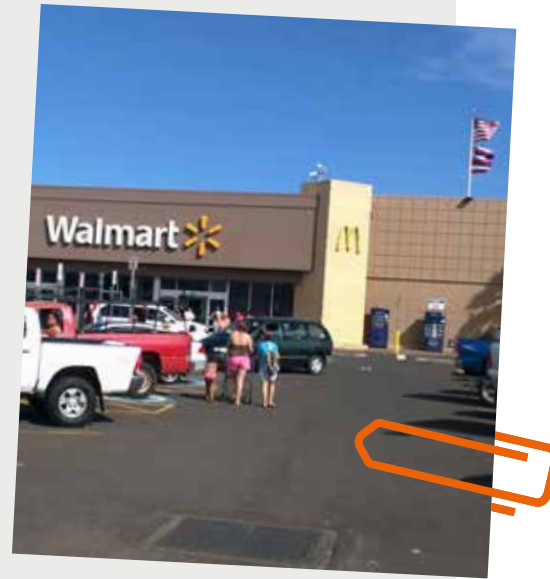
Reprenons. Walmart est présent sur les listes noires « d'analystes » qui décident dans quoi il est acceptable d'investir pour trois raisons : les soi-disant discriminations au travail, un petit souci que le groupe a eu avec la pollution de l'eau et une histoire de travail forcé au Turkménistan. Je ne dis pas que tout cela n'a jamais existé, je dis juste qu'il y a des explications.

C'est vrai, la campagne « Coton » du Forum international des droits du travail a épinglé Walmart parce qu'elle aurait trouvé en rayon des vêtements fabriqués avec du coton, dont une partie aurait été ramassée par des travailleur-euse-s forcé-e-s. Alors soyons clairs, Walmart n'a pas directement vendu ces produits. Tout est la faute d'une tierce partie à qui Walmart faisait pourtant confiance. D'autres bienfaiteurs de la croissance comme ebay et Amazon ont connu la même déconvenue. Et depuis, le groupe s'est engagé à ne travailler qu'avec des producteur-riche-s de coton durable. Les entreprises que vous jugez responsables peuvent-elles en dire autant ?

Pour ce qui est de la discrimination au travail, certes, des employées ont porté plainte parce qu'elles seraient moins bien payées à poste et ancienneté égaux que leurs collègues masculins et elles ont gagné en instance et en appel. Mais la Cour suprême a quant à elle estimé qu'il n'y avait pas dans le chef de Walmart une stratégie concertée de discrimination fondée sur le sexe. Quant aux accusations qui disent que les employé-e-s de Walmart ne disposent pas du droit de se syndiquer, chez Walmart, la direction comme les employé-e-s sont d'avis que les syndicats nuisent à la liberté d'expression. La vidéo très informative tournée par le groupe pour informer du danger de se syndiquer en est le témoin.

En ce qui concerne la pollution de l'eau, Walmart plaide coupable. Le groupe s'est à ce sujet acquitté d'une amende de 81 millions de dollars en 2013. Une somme rondelette face aux 476 milliards de dollars de chiffre d'affaires cette année-là. Des employé-e-s mal formé-e-s ont déversés des détergents dans les canalisations publiques et jeté des déchets toxiques directement dans les poubelles, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan et cela ne doit pas occulter tous les efforts réalisés ces dernières années.

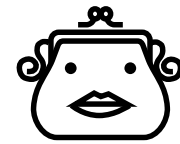
L'an dernier, le groupe a commencé à vendre des sacs réutilisables pour limiter la consommation de sacs plastiques (qui sont toujours disponibles gratuitement en caisse, mais c'est uniquement pour ne pas choquer les client-e-s). En voilà une révolution! Et en 2040, à peine 10 ans après les objectifs européens, le but est d'atteindre le « zéro émission ». Alors je vous pose la question : n'est-ce pas ce genre d'initiative qu'il faut financer ? Heureusement, quelques fonds autoproclamés socialement responsables l'ont compris. ■



Que fait Financité?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique en termes de droits humanitaire, social, civil, environnemental et de gouvernance.

Walmart est épinglé pour non-respect des droits social et environnemental. Le groupe est présent dans 5 fonds auto-proclamés « socialement responsables » commercialisés en Belgique fin 2019.



PayPal utile ou dangereux ?

Chère Tante Oseille, voilà plusieurs mois que mon fils me demande de créer un compte PayPal. Il en a besoin pour payer en ligne, me dit-il. Si je me demande bien ce qu'il peut acheter, je me demande aussi si tout ça est bien sûr et utile. Une bonne vieille carte de crédit avec son code et le digipass n'est-elle pas suffisante ?

Tante Oseille vous répond

Vous poser la question est déjà un bon réflexe. PayPal est effectivement un service en ligne ou sur mobile qui permet

d'effectuer des paiements à des ami-e-s ou à des entreprises sans que ceux-celles-ci n'aient à gérer vos informations bancaires ou de carte de crédit. C'est l'un des plus gros systèmes de paiement en ligne : il compte plus de 227 millions d'utilisateur-riche-s et gère les paiements de 17 millions de sites web et d'organisations. C'est donc aussi un fabuleux terrain de jeu pour les pirates informatiques. La question de la sécurité est légitime.

PayPal a mis en place plusieurs précautions de sécurité et de confidentialité pour lutter contre les transactions frauduleuses et le vol d'identité. Il n'est pas possible de tout expliquer en détail mais retenons trois niveaux de protection : sous certaines conditions, une garantie de remboursement si vous ne recevez pas les objets ou le paiement souhaité, un cryptage des transactions grâce à un système de clé d'identification et un système de confirmation des transactions via mail ou SMS.

Malgré tout ça, les pirates existent. Il faut se méfier de deux sortes : ceux-celles qui essaient d'accéder directement à votre compte pour vous dévaliser et ceux-celles qui tentent de mettre la main sur vos coordonnées et vos codes secrets pour les utiliser ou les revendre à d'autres.

Pour vous défendre au mieux, quelques réflexes peuvent être adoptés. Un, ne liez pas votre compte

PayPal à votre compte bancaire, ça limitera la casse en cas de piratage. Liez votre compte PayPal à une carte de crédit, vous bénéficierez ainsi de la protection supplémentaire qui y est liée. Ensuite, ne cliquez jamais sur les liens inscrits dans les mails de PayPal, ça peut être un mail déguisé. Préférez vous connecter directement via le site internet ou l'application. Enfin, surveillez votre solde attentivement car certain-e-s voleur-euse-s commenceront à vider votre compte par une série de petits retraits en espérant que vous ne le remarquiez pas.

Cette facilité de paiement encourage les achats impulsifs.

Il y a donc moyen de limiter les risques, mais la question principale reste entière : qu'est-ce que je gagne à utiliser un tel compte ? Ce type de paiement facilité encourage les achats impulsifs, sans prendre le temps de la réflexion. Avons-nous envie de devenir de réelles victimes consentantes pour le marketing ? Et puis, en ces temps si difficiles pour les petites entreprises, quand c'est possible, n'est-il pas préférable de favoriser le développement de l'économie riche en liens humains ? ■

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

« Le capitalisme s'est armé pour survivre »

Les banques sont-elles en danger ? Avec la crise provoquée par le Covid-19 et les pertes que cela devrait engendrer pour les économies européennes, beaucoup le craignent.

HERVÉ KEMPF

rédacteur en chef de Reporterre, écrivain

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Hervé Kempf laisse peu de place au doute : le seul moyen de sortir de cette crise écologique dans laquelle nous fonçons est de détruire le capitalisme. Son dernier ouvrage, *Que crève le capitalisme* offre des pistes pour sortir de ce système de domination qui ne laisse aucune chance à l'équilibre de la biosphère.

Globalement, est-ce que l'on peut dire que les banques sont en danger ?

— Pour exprimer la nécessité d'une radicalité à opposer à la radicalité du capitalisme. Celui-ci est de plus en plus agressif, et il s'agit d'en faire prendre conscience par une certaine virulence. Par ailleurs, j'exprime une énergie plus qu'une colère. Il faut mettre en regard la dureté du monde que ces gens-là nous préparent et la faiblesse des gens qui en subissent les effets, mais aussi la beauté du monde qui est à la racine de la lutte écologiste.

À la lecture de ce livre, beaucoup vont peut-être se découvrir anticapitalistes. C'était le but ?

— Le capitalisme nous est le plus souvent présenté comme un système qu'on ne peut pas changer. Dans le livre, je cite Slavoj Žižek pour qui « il est plus facile d'imaginer la fin du monde que d'imaginer la fin du capitalisme. » Eh bien, il faut renverser la perspective et faire comprendre que la fin du capitalisme est possible et désirable. On peut être anti ou postcapitaliste sans être héroïque. On peut vivre selon des valeurs de coopération, de sobriété et de souci du bien commun, ces valeurs piétinées par le capitalisme. Et de plus en plus de gens le font.

Cela dit, vous croyez peu aux démarches individuelles.

— Individuellement, on peut se dire en dehors du capitalisme. Mais ce qui va changer la donne, c'est un travail collectif et pas une collection d'individus. En aucun cas une démarche individuelle ne peut suffire, le changement ne peut passer que par la lutte.

Ce qui va changer la donne, c'est un travail collectif et pas une collection d'individus.

N'est-il pas impossible de sortir d'un système qui, comme vous le dites, se nourrit de la destruction ?

— C'est possible, mais pas garanti. Le capitalisme pourrait perdurer dans un état d'aggravation de la santé de la biosphère. L'oligarchie sait tout à fait dans quelle direction de désastre écologique elle nous entraîne, mais elle assume que la plus grande partie de l'humanité pourrait survivre dans des conditions terribles pendant que les dominant-e-s vivraient bien à l'abri. Le capitalisme s'est réarmé idéologiquement en postulant que la technologie aurait réponse à tout. Si on ne le contrecarre pas, il peut survivre au délabrement du monde qu'il démolit.



Croyez-vous à un effondrement du système, notamment financier ?

— Je ne raisonne pas en termes d'effondrement, parce que quand il se produit, il n'y a plus d'action possible. On peut imaginer un scénario où les grands fonds d'investissement s'effondrent, mais qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Le capitalisme peut encaisser crise après crise si on ne remet pas totalement ses structures en cause, et notamment l'impératif du profit maximal. Il faut plutôt décrire comment démanteler la structure financière, comment se coordonner pour contrecarrer la puissance financière, médiatique et répressive du capitalisme actuel : ces questions me paraissent plus urgentes et roboratives que de spéculer – intellectuellement – sur l'effondrement.

Pensez-vous que la crise sanitaire a profité au capitalisme ?

— Il se produit un tournant majeur, de même amplitude que les chocs pétroliers des années 1970, qui ont orienté le capitalisme vers la mondialisation et le néolibéralisme, et que la crise de 2008-2009, qui s'est conclue par le réarmement idéologique du capitalisme. Il se joue depuis 2020 quelque chose de profond : d'un côté, le capitalisme numérique trouve de quoi se renforcer encore par la généralisation de la digitalisation, de l'autre, des secteurs économiques importants comme le trafic aérien, l'économie touristique ou l'automobile ont subi des coups d'arrêt durable. La persistance de la pandémie se traduit par une transformation accélérée de la technologisation capitaliste. Mais je pense que la dureté de la situation actuelle va conduire à un renouveau des révoltes. Quand la sévérité de la crise économique se fera vraiment sentir et que les flux de liquidités de la Banque centrale européenne ne pourront plus continuer à l'infini, il y aura des révoltes des oublié-e-s du système.

Que répondez-vous aux gens qui pensent qu'il est déjà trop tard ?

— Que je suis toujours vivant et que la personne qui me dit ça aussi (*rire*). Je dis que le monde est beau. Et qu'il y a des enfants, des jeunes, des vieilles personnes aussi qui ont encore des belles vies, et tou-te-s ont plein d'énergie et d'envie pour l'avenir. La situation est apparemment désespérante, mais nous avons un nouveau monde à faire grandir, et cela vaut le coup de s'y engager. ■

© Mathieu Génon/Seuil



ANALYSE Niveau de prise de tête



Les supermarchés coopératifs sont-ils vraiment les gagnants de la crise ?

Ces supermarchés ont connu une augmentation de leurs recettes, mais leur pérennité reste une question.

Jonas Dembour

Depuis quelques années, les alternatives à la grande distribution se multiplient dans notre paysage alimentaire : groupements d'achats communs, coopératives de petit-e-s producteur-ric-e-s, magasins et paniers bio, supermarchés coopératifs, ... Et si la crise sanitaire a eu des effets économiques catastrophiques sur la grande majorité des commerces, il semblerait qu'elle ait provoqué un engouement du grand public à l'égard de ces initiatives. Mais un engouement qui se serait déjà nettement atténué, voire dissipé, après le premier déconfinement par un retour des consommateur-ric-e-s à leurs habitudes. Qu'en est-il dans les supermarchés coopératifs participatifs ?

Un peu d'histoire

A l'origine de ce modèle, on trouve la Park Slope Food Coop, active depuis 1973 à New-York et qui compte aujourd'hui pas moins de 16.000 coopérateur-ric-e-s/travailleur-euse-s. En Belgique francophone, le modèle connaît un succès croissant depuis le lancement de la BEES Coop à Schaerbeek en 2017. Après elle, d'autres initiatives citoyennes similaires ont germé ci et là : CoopEco à Charleroi, WooCoop à Waterloo, Vervicoop à Verviers, Oufitcoop à Liège, Macavrac à Wavre, wAnderCoop à Anderlecht et bientôt WaahCoop dans la région de Huy.

Ce qui fait avant tout l'originalité de ces supermarchés coopératifs et participatifs, c'est l'accès limité du magasin à ses seul-e-s coopérateur-ric-e-s qui, en contrepartie, s'engagent à y travailler au minimum trois heures chaque mois. Ils-elles bénéficient alors de produits souvent locaux, souvent bio et toujours

respectueux des producteur-ric-e-s et de l'environnement à un prix inférieur à celui du marché. De plus, les coopérateur-ric-e-s sont invité-e-s à s'impliquer dans des groupes de travail thématiques qui viennent soutenir l'organisation au niveau de la gestion financière, de la sélection des produits, de la communication, de l'aménagement du magasin, etc.

Pendant la crise sanitaire

Si l'on considère les chiffres d'affaires, la quasi-totalité des sondés ont vu leurs recettes augmenter de 20 à 45 % durant la première vague par rapport aux mois précédents. L'exemple le plus marquant est celui de la BEES Coop dont le chiffre d'affaires mensuel a grimpé jusqu'à 440 000 euros en avril-mai pour des recettes avoisinant habituellement les 300 000 euros. Globalement, ces chiffres ont ensuite diminué suite à l'apaisement des mesures sans pour autant revenir « à la normale », pour ensuite reprendre de plus belle lors du second confinement en octobre dernier.

Ces supermarchés ont vu leurs recettes augmenter jusqu'à 45 % durant la première vague.

En arrêtant nos recherches à ce stade, d'aucun-e-s pourraient conclure que la crise sanitaire a permis à de nouvelles franges de la population de prendre conscience des enjeux d'une économie locale et d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Comme vous l'imaginez, ce n'est pas aussi simple. Lorsque l'on scrute les chiffres des coopératives étudiées, on remarque que la prise de parts indiquant l'arrivée de nouveaux-elles adhérent-e-s n'a connu qu'une variation légèrement favorable durant le confinement. Pas d'afflux significatif qui pourrait expliquer les impacts importants sur les chiffres d'affaires. « Les prises de parts évoluent surtout au gré des coups de com' que l'on mène, mais le confinement n'a pas eu d'impact important sur la venue de nouveaux-elles coopérateur-ric-e-s », confirme Marc de WooCoop. En réalité, ce sont plutôt les paniers moyens qui ont connu un « boom » significatif. « Des paniers qui d'ordinaire avoisinaient une trentaine d'euros ont atteint la cinquantaine d'euros en moyenne par passage en caisse »,



© Bees Coop

poursuit Marc. L'augmentation des chiffres d'affaires durant le premier confinement est donc davantage dû à un renforcement de l'adhésion des coopérateur-ric-e-s déjà impliqué-e-s qu'à la sensibilisation soudaine de nouveaux-elles citoyen-ne-s.

Et si ces supermarchés ont connu une augmentation de leurs recettes, il est important de signaler qu'ils ne font pas exception dans le paysage des coopératives alimentaires. Benoit Dave, président du Collectif 5C, le confirme : « les coopératives qui fonctionnent par vente en ligne (Coopérative Ardente, HesbiCoop, Cocoricoop...) ont connu une croissance exceptionnelle durant les confinements et, pour certaines, cela s'est avéré un solide ballon d'oxygène alors qu'elles traversaient des difficultés. Pour les coopératives fonctionnant avec des magasins physiques, il y a eu une croissance également, même si généralement moins significative. »

Un modèle plus résilient ?

Les entretiens menés avec les différents supermarchés coopératifs confirment les résultats d'une recherche internationale menée en 2009 : la résilience des entreprises coopératives est supérieure à celle des entreprises conventionnelles lors de bouleversements systémiques. Trois éléments principaux peuvent expliquer cette différence : la triple casquette des coopérateur-ric-e-s, à la fois propriétaires, travailleur-euse-s et consommateur-ric-e-s, qui renforce leur implication, l'absence d'intermédiaires entre les consommateur-ric-e-s et les producteur-ric-e-s locaux-ales qui réduit l'asymétrie d'information et enfin la coopération entre les différentes structures qui permet à celles qui émergent d'éviter les pièges. En effet, les échanges de bonnes pratiques et conseils sont monnaie courante entre les différents supermarchés analysés.

Mais contrairement à ce que l'on a pu entendre, il semble que la recrudescence qu'ont pu connaître les chiffres des supermarchés coopératifs durant les confinements soit plus due aux citoyen-ne-s déjà convaincu-e-s. La crise sanitaire ne semble pas avoir sensibilisé les consommateur-ric-e-s lambda aux initiatives étudiées, du moins « pas plus que d'habitude ». La pérennité du modèle reste donc un questionnement central. Ces jeunes structures doivent effectivement anticiper l'entropie coopérative qui les guette, autrement dit l'essoufflement de l'engagement des coopérateur-ric-e-s initiaux-ales. ■

LIRE, VOIR, ÉCOUTER

LE GRAND SCANDALE BANCAIRE – CONFESSIONS D'UN REPENTI



« Je ne suis pas la victime d'un système, non ; ce système, j'ai contribué à le mettre en place et à le pérenniser », prévient Vincenzo Imperatore. Lui qui a administré certaines des plus grandes banques d'Italie explique la logique perverse d'un système diabolique.

Editions Herodios, 190 pages, 18 euros

NOS TRÈS CHÈRES BANQUES



Un numéro de Cash investigation consacré aux frais bancaires. On y rencontre des conseiller-ère-s prêt-e-s à tout pour vendre des produits bancaires et les méthodes sympathiques des sociétés de recouvrement. À ne pas regarder si vous avez déjà une tension élevée.

En replay sur le site de France 2, France.tv

COMMENT LES ÉCONOMISTES RÉCHAUFFENT LA PLANÈTE



Les marchés sont parfaits et permettent de prendre des décisions optimales dans un univers sans aucune surprise. Voilà de quoi partent les théoriques économiques. Et puisque c'est faux, elles font prendre des décisions absurdes. C'est en tout cas l'avis d'Antonin Pottier : l'avenir de la planète est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux économistes. Editions Seuil, 336 pages, 18 euros

→ Votre exemplaire gratuit !

TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 NUMÉROS DE « Comment les économistes réchauffent la planète »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-euse-gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort.

ANALYSE

Niveau de prise de tête



Une épargne-pension durable, réalité ou libellé ?

L'offre de fonds d'épargne-pension « responsables » s'agrandit, mais leur contenu laisse malheureusement à désirer.

Annika Cayrol

Fin décembre, vous avez peut-être reçu un courrier bien senti de votre institution bancaire qui vous rappelait qu'il n'était pas trop tard pour verser de l'argent sur votre épargne-pension afin de profiter d'un avantage fiscal. Et bonne nouvelle, des nouveaux fonds d'épargne-pension « responsables » ont été créés. Cette année, vous envisagez donc peut-être de transférer votre cagnotte d'un compte à un autre pour qu'elle serve à des projets plus en phase avec vos valeurs. Mais existe-t-il vraiment des fonds d'épargne-pension « socialement responsables » ? Et que financent-ils vraiment ?

Il y a 2 ans, on ne comptait que 3 fonds d'épargne-pension, contre 15 aujourd'hui.

L'incertitude qui plane sur la pension légale, premier pilier, pousse les épargnant-e-s à investir dans les autres piliers (lire ci-dessous) basés sur un système de capitalisation. Mais qui dit système de capitalisation, dit investissement dans des actifs en bourse. Cela se traduit alors par une épargne placée dans de grandes entreprises... qui n'agissent pas toujours en lien avec les valeurs des épargnant-e-s en question.

LA PENSION EN 4 PILIERS

On peut diviser la pension en 4 piliers distincts.

Tout d'abord la pension légale pour laquelle vous cotisez au travers de l'impôt et des cotisations.

Ensuite la pension extralégale, complémentaire ou l'assurance groupe gérée par les employeurs. La Pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI) fait partie de la même catégorie.

L'épargne individuelle, « long terme » ou « épargne-pension » sous forme de fonds ou d'assurance est le troisième pilier.

Enfin, le quatrième pilier comprend toute autre forme d'épargne qui ne bénéficie pas d'avantage fiscal spécifique. Cela va du compte d'épargne à l'investissement immobilier. ■

Historiquement, c'est vdk bank qui a initié une politique d'investissement durable pour son fonds d'épargne pension vdk Pension Fund. Les fonds Belfius auraient opté pour une politique socialement responsable en 2016. Suite à un appel de FairFin au secteur financier en 2017, KBC construit une version « socialement responsable » de son fonds de pension début de 2018. Fin de la même année, NN Investment Partners, gestionnaire d'actifs de NN Group, elle-même société indépendante faisant partie de ING Group, dit transformer son fonds d'épargne-pension phare Star Fund en investissement socialement responsable. BNP Paribas gère neuf fonds commercialisés dans les enseignes BNP Paribas Fortis, Fintro et Crelan. Quatre de ces fonds sont ce que l'on appelle des « maîtres » et cinq se contentent de se nourrir de ces premiers. Point de vue offre, on a donc bien 9 fonds mais seulement 4 politiques d'investissement.

Quelle qualité ?

Les 15 fonds commercialisés en Belgique ont tous obtenu le label Towards Sustainability, label d'investissement socialement responsable initié par Febelfin, la Fédération belge du secteur financier. Nous allons cependant voir que, comme pour les fonds classiques, ce label n'est pas forcément gage de qualité pour l'épargne-pension.

Une petite raison de se réjouir d'abord : si le fonds de vdk (le plus ancien répertorié) contient toujours des actifs repris sur la liste noire de Financité (lire ci-contre), la proportion de ces actifs est passée de 2,26 % à 0,95 % du portefeuille.

Les fonds proposés par Belfius sont les plus contradictoires. À en croire le prospectus (document légal rendant compte de sa politique d'investissement), le fonds se veut durable. Il exclut par exemple les sociétés qui enfreignent « de manière significative et



© M. Harlynking - Unsplash

LA LISTE NOIRE FINANCIÈRE

Cette liste reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique en termes de droits humanitaire, social, civil, environnemental et de gouvernance. Un strict minimum lorsqu'il s'agit de s'autoproclamer « socialement responsable ». ■

répétée l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies » et les activités controversées comme le tabac, le charbon ou l'armement. Sauf que dans les rapports annuels, documents tout autant officiels, on lit que « la politique d'investissement du fonds n'est pas particulièrement basée sur des critères sociaux, éthiques ou environnementaux ». Incroyable mais vrai. L'examen du fonds est sans appel : les trois fonds contiennent respectivement 5,74 %, 3,97 % et 4,46 % de titres d'entreprises et États ayant des comportements néfastes.

Le fonds de KBC indique que toute entreprise doit « obtenir un score élevé en matière d'environnement, de politique sociale et de bonne gouvernance » pour être sélectionnée dans le portefeuille. KBC a aussi pour politique d'afficher, de manière transparente, les scores obtenus par ces entreprises, ce qui est exceptionnel dans le domaine. Toutefois, la politique d'investissement mise en place n'évite pas à KBC d'investir dans Deutsche Telekom (à hauteur de 0,49 % du portefeuille).

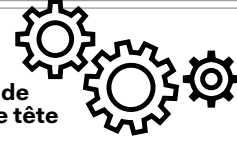
La politique du fonds d'ING reste inchangée. Pas d'investissements dans des entreprises directement impliquées dans le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, comme le veut la loi. Mais le fonds n'exclut que partiellement les secteurs controversés comme l'armement ou le tabac et n'exclut pas du tout les énergies fossiles. Résultat, 2,26 % du portefeuille est investi dans des pays ou entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

Dans les 9 fonds gérés par BNP Paribas, tous semblent avoir la même stratégie de « durabilité » qui consiste à appliquer les

critères « ESG » (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi qu'une liste d'exclusions. Ce flou concernant la politique d'investissement se traduit par de l'argent des client-e-s investi dans des entreprises à comportement néfastes entre 0,65 % et 0,85 % du portefeuille ne respectant pas le droit social, humanitaire ou de gouvernance.

Dans l'ensemble, les politiques d'investissement de tous ces fonds restent souvent difficiles à comprendre, pas très ambitieuses et même parfois carrément contradictoires sur les aspects de durabilité. Conséquence : des investissements dans des entreprises et des États ayant des comportements inadmissibles sur le plan sociétal. Les épargnant-e-s attendent un acteur qui pourra proposer un fonds de pension réellement innovant sur les aspects sociétaux. Qui en aura le courage ? ■

POUR ALLER PLUS LOIN : VOIR L'ANALYSE « DURABILITÉ DES FONDS D'ÉPARGNE-PENSION, RÉALITÉ OU LIBELLÉ ? », PAR ANNIKA CAYROL, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



2% ou 2°C ?

Le mandat de la Banque nationale de Belgique et de son équivalente européenne est de maintenir la stabilité des prix. Et si cela changeait ?

Valéry Paternotte

Le site de la Banque nationale de Belgique (BNB) l'indique clairement et son gouverneur Pierre Wunsch le répète à l'envi : l'objectif fondamental de la politique monétaire européenne est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Nous soulignons : aucun doute n'est permis, à la lecture de la mission de la BNB, quant à la priorité donnée à la maîtrise de l'inflation.

C'est ce que dit l'article 127 des traités européens. Mais cet article précise aussi que, sans préjudice à l'objectif de stabilité des prix, le Système européen de banques centrales peut aussi contribuer à la réalisation d'autres objectifs de l'Union. Ceux-ci sont repris dans un autre article et peuvent être les suivants : promouvoir la paix, lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination, encourager le progrès technologique et scientifique ou encore promouvoir le développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie de marché hautement compétitive garantissant le plein-emploi et le progrès social, ainsi que la protection de l'environnement.

Dès lors, puisque l'objectif est contenu dans les traités, ne pourrait-on pas décider que le développement durable est plus important que la maîtrise de l'inflation, tout simplement ?

Une tâche légitime.

Si on peut émettre des doutes sur la légitimité de la maîtrise de l'inflation comme principal (et donc unique) objectif, précisons quand même que maîtriser l'inflation est loin d'être une tâche illégitime. Une forte inflation serait loin de

faire l'affaire de tout le monde. En effet, trop d'inflation provoque l'érosion monétaire : le fait qu'un capital donné (notre maison, par exemple) voit sa valeur diminuer avec le temps puisque la somme perçue en cas de revente vaut de moins en moins. Pour ceux-celles qui remboursent un emprunt hypothécaire, une inflation de quelques pourcents pourrait être une bonne nouvelle. Ils-elles rembourseraient un montant fixe (dans notre exemple) qui « vaudrait » de moins en moins vu l'inflation. Si les salaires sont, eux, indexés, on conçoit bien que les débiteur-ice-s gagnent (et les rentier-ère-s y perdent).

Une forte inflation serait loin de faire l'affaire de tout le monde.



© Markus Spiske

ALLO ? LA BANQUE NATIONALE VOUS ÉCOUTE

En janvier, la Banque nationale de Belgique (BNB) a mené une consultation auprès de la population visant à l'évaluation de sa « stratégie de politique monétaire ».

Pour éclairer chaque concept clé contenu dans le questionnaire de la BNB, Financité a mis sur place des ateliers guidés par Jean-Pierre Smit, ex directeur adjoint du département des études de la fédération patronale Agoria, professeur invité à la Haute Ecole Francisco Ferrer et membre actif de Financité.

La stabilité des prix, ça sert à quoi ? Et que vient faire le « panier de la ménagère » dans cette histoire ? Les taux directeurs sont décidés par qui et pour quoi ? Descendre ces taux fait-il vraiment augmenter la croissance ?

Après avoir balayé ces concepts, chaque participant-e-s a pu participer au débat et composer sa propre réponse individuelle. ■

L'hyperinflation, elle, ne fait l'affaire de personne, sauf à imaginer un tout autre monde peut-être. Dans un scénario où les prix sont multipliés par 10 d'un jour à l'autre, la monnaie ne vaut plus rien. Le monde perd toute confiance en elle et elle ne joue plus son rôle fondamental de moyen d'échange ni de réserve de valeur.

La déflation, ou une diminution générale du niveau des prix, séduit dans un premier temps par son côté « black Friday ». Mais réfléchissons-y à deux fois. Elle pousse en réalité les acquéreur-euse-s de biens et services à différer leurs achats, les employeur-euse-s à baisser les salaires, réduisant d'autant plus la demande, ce qui pousse les prix à la baisse... Une spirale infernale qui n'arrange rien et, au final, pas grand monde.

Les risques climatiques n'intéressent que s'ils ont un impact sur la stabilité des prix.

Le risque climatique

Bien sûr, tout le monde – y compris la direction de la BCE – sait aujourd'hui que la crise écologique et en particulier les dérèglements climatiques font peser des risques directs et indirects sur le système économique et financier.

Les risques directs sont avant tout physiques : tempêtes, inondations, incendies,... qui peuvent représenter des milliards de pertes en cultures ravagées ou infrastructures effondrées et qui pourraient d'ailleurs par la même occasion – et de façon plus anecdotique peut-être – présenter des risques opérationnels pour les banques (serveurs endommagés, par exemple).

Les risques indirects, comme le cas de pandémies, sont en partie explicables par la déforestation et la plus grande proximité (et donc la potentielle contagion) entre animaux humains et non humains. Ou via les désormais tristement célèbres risques dits de « transition », à savoir le risque que courent les entreprises qui ne s'adapteraient pas assez rapidement aux défis actuels et s'obstineraient. Par exemple, des sociétés qui investissent dans des moteurs thermiques pour automobiles d'une tonne, transportant 1,2 personnes en moyenne sur des distances typiquement de moins de 3 km... et n'anticiperaient pas le changement de consommation de consommateur-ice-s plus responsables ou de gouvernements plus ambitieux. Ces entreprises et la baisse de leur rentabilité peuvent ensuite, faire courir un risque aux établissements bancaires via les crédits accordés ou la revalorisation (à la baisse) d'actifs dans leur bilan.

Inflation ou climat ?

Si informellement, il existe une certaine marge d'interprétation pour verdir les politiques sans s'opposer au veto de certains États pour une modification du traité, nombreux-ses sont ceux-celles qui estiment qu'il faudrait modifier le mandat de la BCE. En Belgique, la coalition Corona plaide en ce sens : « L'UE devrait préciser que les objectifs de plein emploi, de neutralité carbone et de stabilité financière ont autant d'importance pour la BCE que celui de la stabilité des prix. »

Mais à en juger les réactions de la Banque centrale européenne et des États membres aujourd'hui, l'urgence climatique ne semble pas modifier, en soi et dans l'immédiat la mission première de l'organisation. Les risques de transition rentrent bien dans le champ de vision, mais pas dans son champ d'action, sauf dans le cas où ils pourraient avoir un impact sur la stabilité des prix. En caricaturant à peine : ce risque est pris en compte non parce qu'un monde à 4 °C supplémentaires serait considéré comme invivable si l'on en croit l'immense majorité des scientifiques, mais parce que l'effondrement des cours de bourse de grandes entreprises menacerait la stabilité des prix dans la zone euro. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « 2 °C OU 2 % ? UNE BANQUE CENTRALE QUI S'OCCUPERAIT D'AVANTAGE DES 2 °C DE RÉCHAUFFEMENT QUE DES 2 % D'INFLATION ? », PAR VALÉRY PATERNOTTE, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

La ville en transition



Dioxyde de Gambettes, la livraison écologique et sociale

Carburer au GO₂ (entendre « Dioxyde de Gambettes »), c'est le moyen qu'a trouvé cette coopérative de livraison en bicyclette pour sillonner les 19 communes bruxelloises en limitant son impact environnemental, mais pas que. Active depuis 5 ans dans le secteur, la structure a pour objectif de substituer des trajets en vélo-cargo aux trajets professionnels habituellement effectués en voiture.

Mais quelle différence y a-t-il entre cette coopérative et les livreurs couleur orange ou turquoise que l'on croise à tous les coins de rue ? Outre l'aspect environnemental, « Dioxyde de Gambettes » lutte aussi contre le statut habituellement précaire des livreur-euse-s cyclistes. Ses pédaleur-euse-s sont donc salarié-e-s, impliqué-e-s dans la gestion de la coopérative, bénéficient d'une protection sociale, de congés et jours fériés payés, entre autres.

Depuis quelques semaines, GO₂ a lancé un appel public à l'épargne afin d'investir dans des vélos-cargos, des outils de gestion et son réseau de hubs intra-urbain. Si vous êtes sensible à la mobilité douce, la qualité de l'air et de vie à Bruxelles, à un meilleur partage de l'espace public, ne manquez pas de soutenir GO₂ en souscrivant à des parts labélisées Financité.

WWW.DIOXYDE-DE-GAMBETTES.COM

wAnderCoop, s'impliquer pour mieux consommer

Ouvrir son propre supermarché ? Quelle idée saugrenue ! Pourtant, en janvier dernier 237 citoyen-ne-s ont lancé la wAnderCoop, un supermarché coopératif et participatif au cœur d'Anderlecht. Leur mission : rendre accessible une alimentation saine et locale à un prix juste pour les producteur-riche-s.

Basé sur le modèle dit « de la BEES coop » (supermarché coopératif bruxellois), ce magasin implique un triple engagement de ses coopérateur-riche-s qui deviennent à la fois propriétaire, travailleur-euse et consommateur-riche. Concrètement, l'accès au supermarché est limité aux coopérateur-riche-s qui, en contrepartie, s'engagent à y travailler trois heures chaque mois. Alors, bien sûr, l'attrait de bons produits à un prix raisonnable a poussé ces citoyen-ne-s à s'y impliquer, mais la participation à un projet collectif permettant de retrouver du pouvoir dans sa consommation demeure la motivation principale.

En vous impliquant dans wAnderCoop et en souscrivant une part sociale de 100 €, vous rejoignez un projet de bien commun, participez à la prise de décision, consommez de manière responsable et réduisez votre empreinte carbone. Cette transition vaut bien trois heures sur votre mois, sans doute.

WWW.WANDERCOOP.BE



© Geertje De Waegeneer

Financité vous présente chaque trimestre quelques entreprises d'économie sociale en partenariat avec Transfo

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ INSPIRANTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SUR TRANSFO : TRANSFOMAG.BE



WALLONIE

(S')investir dans les énergies alternatives

Lucéole pour éclairer nos lanternes



Pour répondre aux enjeux climatiques actuels, une transition énergétique est nécessaire et urgente. Nous devons repenser notre rapport à l'énergie, à savoir la manière dont nous la produisons et nous la consommons. Dès 2010 dans le sud de la province de Luxembourg, un groupe de citoyen-ne-s prend alors conscience de sa responsabilité face à cet enjeu de taille, mais surtout de sa capacité d'action. C'est ainsi que voit le jour Lucéole, une coopérative citoyenne pour le développement d'énergies renouvelables. Aujourd'hui, elle compte plus de 900 coopérateur-riche-s dans ses rangs et un capital souscrit qui s'apprête à dépasser le million d'euros.

Après plus d'une décennie de mobilisation et de travail, les coopérateur-riche-s sont sur le point de voir l'un de leurs projets se concrétiser. En effet, la première éolienne de la coopérative devrait donner ses premiers tours de pales en ce mois de mars 2021 sur le site de Fauvillers. « La tâche ne fut pas simple. Pas un de nos projets ne passe sans recours et cela ralentit considérablement le processus », témoigne Philippe Verbauwheide, trésorier de la coopérative. « Ce qui a manqué c'est un plan directeur global pour le développement des énergies renouvelables en Wallonie ».

Trois autres projets sont actuellement sur la table, mais nécessitent une plus grande mobilisation des citoyen-ne-s. Les coopérateur-riche-s de Lucéole, acteur-riche-s de l'énergie de demain, ont décidé de donner du sens à leur épargne et n'attendent qu'à être rejoint-e-s.

WWW.LUCEOLE.BE



Dynamo Coop, un courant créatif

Le secteur de la création est en danger. Nombre d'artistes ne disposent que de revenus incertains et aléatoires qui rendent difficile l'accès à des infrastructures pourtant indispensables à l'exercice de leur métier. Confronté-e-s aux logiques marchandes et spéculatives du secteur de l'immobilier et à la baisse des budgets artistiques, ces créateur-riche-s se retrouvent dans une situation d'isolement, qui freine leur émancipation économique.

De ce constat est née Dynamo Coop, une coopérative liégeoise qui garantit aux créateur-riche-s, artistes et artisan-e-s l'accès pérenne à des locaux professionnels adéquats et à loyers modérés. Aujourd'hui, se côtoient au sein des trois bâtiments acquis : une boulangerie, une savonnerie, des ateliers de soudure, de sculpture, de menuiserie, de graphisme, d'illustration, et même... une salle de concert, incontournable du public liégeois.

L'année 2020 s'est achevée avec une belle victoire pour Dynamo Coop qui a atteint son objectif lancé en octobre 2020 de récolter 85 000 euros. Cet argent servira à financer l'aménagement du bâtiment Télénord afin d'accueillir « L'Amicale des boulangers » mais aussi d'équiper leurs infrastructures de panneaux photovoltaïques.

WWW.DYNAMOCOOP.BE

Toutes les entreprises présentées sont labellisées Financité & FairFin, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.



RETROUVEZ-LES SUR : WWW.LABELFINANCITE.BE

ET AILLEURS

La planète de la finance solidaire

DIVIDENDES LIMITÉS À 6 % POUR LES COOPÉRATEUR-RICES BELGES. ET AILLEURS ?

Jonas Dembour

En Belgique, le dividende de coopératives agréées est limité. Est-ce le cas chez nos voisin-ne-s ?

La « primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus » : tel est l'un des principes directeurs de la finance solidaire. À cet effet, une mise en réserve d'une large part des bénéfices sera privilégiée à la distribution de dividendes pour la santé future de la coopérative. Tel que défini par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), le modèle économique de la coopérative doit rester non spéculatif et donc le taux d'intérêts des parts de capital ne peut dépasser le taux de rendement maximum des obligations des sociétés privées. Ces indications sont assez larges toutefois, elles laissent la liberté au législateur de chaque pays de fixer des limites plus restrictives.

C'est le cas en Belgique où un arrêté royal datant de 1962 a fixé une limite de l'intérêt sur les parts de coopérateur-riche-s à 6 % pour les coopératives agréées par le Conseil national de la Coopération. Dans d'autres pays, les limites sont plus larges. Au Royaume-Uni par exemple, le législateur recommande simplement de suivre la prescription de l'ACI, tandis qu'en France ce taux maximum est aligné sur le rendement moyen des obligations des sociétés privées.

Alors, cette limite de rendement décourage-t-elle les citoyen-ne-s à investir dans les sociétés coopératives ? La question mérite d'être posée. Néanmoins, sur notre territoire, peu de sociétés coopératives seraient en mesure de considérer ce plafond comme limitant aujourd'hui puisqu'elles sont très rares à l'atteindre. Et les investisseur-euse-s solidaires viennent aussi chercher d'autres formes de rémunération que celles strictement financières.



Positive Money Europe, le contre-pouvoir de la BCE

Une institution ayant le pouvoir de créer de l'argent à sa guise ne mériterait-elle pas un peu de contrôle démocratique ? C'est la mission que s'est donnée Positive Money Europe. Créée en février 2018 sous l'impulsion de sa grande sœur britannique Positive Money, cette ONG basée à Bruxelles observe à la loupe la Banque centrale européenne (BCE). Son objectif : réformer le système monétaire de la zone euro en faveur d'une économie juste, démocratique et durable.

En dénonçant des pratiques contraires à l'intérêt général et en suggérant de nouvelles orientations de politiques monétaires, Positive Money Europe décline son plaidoyer sous plusieurs thématiques. Tout d'abord, en avançant qu'il ne peut y avoir de finance verte sans banque centrale verte, l'ONG enjoint la BCE d'aligner ses politiques monétaires sur l'Accord de Paris. Elle plaide également pour une plus grande transparence de l'institution et pour la mise en place d'un euro public digital qui permettrait de proposer aux citoyen-ne-s européen-ne-s une alternative à l'oligopole des banques commerciales. Chez Positive Money Europe, on parle aussi d'implémenter la « monnaie hélicoptère », un mécanisme qui permettrait de distribuer de l'argent directement aux citoyen-ne-s.

À l'heure où la neige se fait de plus en plus rare sur son toit francfortois, ne serait-il pas temps d'élargir le mandat de la BCE dont la mission principale se cantonne pour l'instant au seul contrôle de la stabilité des prix ?

WWW.POSITIVEMONEY.EU



2020 : L'Odyssée des monnaies

Ces derniers mois, les monnaies locales et citoyennes (MLC) se sont développées comme jamais auparavant. Petit retour sur une année mouvementée.

Jonas Dembour

« Là c'est certain, on a franchi le million ! » s'exclame Nicolas Franka, chef d'orchestre du développement des monnaies locales et citoyennes chez Financité. Avant même que les résultats 2020 du baromètre annuel des monnaies citoyennes ne soient tombés, on peut effectivement l'affirmer : en Belgique francophone la masse des MLC a franchi le cap du million d'unités en circulation et donc, d'euros en réserve de contrepartie (voir p. 28 pour comprendre ce qui se cache derrière cette notion obscure). Les MLC offrent la garantie à leurs utilisateur-riche-s que l'argent qu'ils-elles dépensent ne servira pas des intérêts contraires à leurs valeurs. Pour les commerces prestataires, pouvoir afficher sur leur devanture l'autocollant de la monnaie citoyenne de leur région est aussi une aubaine. C'est tout d'abord un outil de fidélisation des client-e-s puis cela leur permet d'établir des synergies avec d'autres prestataires locaux-ales, membres du réseau. Ces avantages, ils-elles sont nombreux-ses à les avoir perçus puisque le réseau des seize monnaies citoyennes de Belgique francophone a désormais dépassé la barre des 2 000 prestataires.

Les monnaies font peau neuve

Si pour beaucoup l'année 2020 restera synonyme de pandémie mondiale, elle aura plus modestement marqué l'avènement du digital pour les monnaies citoyennes. En effet, en plus de l'Épi lorrain et des blés, ce sont maintenant le Volti, le Val'heureux et le Carol'or qui bénéficient du système de paiement

électronique, complémentaire à la monnaie papier. « La digitalisation facilite les transactions entre entreprises

mais favorise également l'accès à la monnaie citoyenne pour les utilisateur-riche-s, explique Nicolas Franka. Grâce à l'application mobile, plus besoin de se rendre au comptoir de change pour obtenir des billets, il suffit de charger son compte sur son smartphone. Ça ne prend que quelques secondes ».

Depuis un an, on voit aussi croître l'intérêt des pouvoirs publics à l'égard des monnaies locales, citoyennes et complémentaires à l'euro. La presse s'est largement fait écho du plan de relance de Charleroi, où la ville a distribué sous la forme de voucher l'équivalent de 20 Carol'or à chacun-e de ses citoyen-ne-s. Mais Tournai, Ath, Namur, Gembloux ou encore Bruxelles ont également mis en place des initiatives avec les monnaies locales.

Le réseau des 16 monnaies citoyennes de Belgique francophone compte désormais 2 000 prestataires.

Dans les mois prochains, il faut s'attendre à voir le cercle des monnaies digitalisées s'élargir progressivement. Pour les groupes-monnaies, il s'agira aussi de saisir les opportunités de collaboration avec les pouvoirs publics dont le soutien ne pourrait qu'être de bon augure dans le processus de pérennisation de leurs activités. Actuellement, les signaux sont au vert sur le plan technique mais le travail de fond doit être poursuivi pour élargir davantage le réseau des prestataires, consolider les groupes de bénévoles et mobiliser les citoyen-ne-s sur la cause monétaire. Rendez-vous dans un an pour faire le point. ■

INNOVATION **Un nouvel outil pour les relances communales**

En utilisant les monnaies citoyennes dans leur plan de relance, certaines communes craignent que leur investissement ne fuite vers des localités voisines. Et pourtant.

Jonas Dembour



Comment relancer l'activité économique sur notre territoire ? Voilà une question à 1 000 francs (et parfois plus) que se posent nos dirigeants depuis maintenant un an. Au niveau local, les monnaies locales et citoyennes (MLC) ont apporté des réponses à cette question épineuse notamment à travers des chèques de consommation convertibles en MLC distribués par une commune à l'ensemble de ses habitant-e-s.

Mais petit bémol, le réseau de chaque monnaie s'étend sur plusieurs communes. Comment donc garantir que ces chèques ne seront pas dépensés chez un-e prestataire d'un autre code postal ? C'est là que l'intelligence collective et la créativité de ces groupes de citoyen-ne-s entrent en jeu. En effet, il est désormais possible de cibler la validité de ces bons à une zone géographique déterminée (le territoire d'une commune par exemple) ou à un secteur d'activité spécifique. Une fois le chèque validé par le-la prestataire, il est alors converti en monnaie locale « classique » et peut circuler librement sur l'ensemble du réseau de la monnaie.

Grâce à ce développement, les communes trouvent dans les monnaies locales citoyennes le véhicule idéal pour un plan de relance de proximité. Et c'est sans compter sur l'effet multiplicateur. Car en circulant, la monnaie bénéficiera à plusieurs commerçant-e-s sans partir vers des systèmes moins responsables, moins vertes et moins locales. ■

PÉDAGOGIE **Où vont les euros convertis en monnaies citoyennes ?**

Une fois convertis en monnaies citoyennes, les euros ne disparaissent pas du système.

Jonas Dembour

Officiellement, lorsque nous changeons des euros en monnaies citoyennes nous achetons en réalité des « bons de soutien à l'économie locale ». Et, au fur et à mesure que les citoyen-ne-s échangent leurs euros contre ces bons de soutien, des sommes en euros s'accumulent sur un simple compte en banque ouvert au nom de l'ASBL porteuse du projet. Cette réserve équivalente à la masse de billets en circulation s'appelle la réserve de contrepartie. Pour chaque unité de compte en circulation, il y a donc un euro équivalent bloqué sur un compte d'épargne socialement responsable. Une étape intermédiaire prend aussi en compte les prises de responsabilité d'un comptoir de change qui aurait en sa

possession des billets de monnaie locale qui attendent d'être changés.

La réserve de contrepartie est cruciale, car elle donne confiance aux opérateur-ice-s qui peuvent à tout moment reconverter leurs billets de MLC en euros ou, dans le pire des cas, se verraient remboursé-e-s si « le grand jeu des monnaies citoyennes » devait s'arrêter. Néanmoins, les monnaies citoyennes prennent de l'ampleur et d'importantes sommes d'argent sont maintenant sur les comptes de banques commerciales. Dans ce cadre, une réflexion pourrait émerger sur l'acquisition d'autres types d'actifs comme l'investissement dans des parts de coopératives ou dans de l'immobilier à usage du groupe monnaie... une gestion des risques et liquidités qui nécessitera une réflexion collective et citoyenne. ■



OTTIGNIES Le Talent **La Bouquinerie du Pub**

Alexandre vous accueille en plein centre d'Ottignies dans la Bouquinerie du Pub. Un lieu convivial et chaleureux pour flâner au milieu des livres d'occasion, profiter d'un bon café ou déguster une bière locale. Il vous accueillera avec des conseils de lecture avisés et l'envie de partager sa passion des livres. Et devinez quoi ? Alexandre accepte les Talents !

LABOUQUINERIEDUPUB.WIXSITE.COM/
OTTIGNIES
Place du Centre 1, 1340 Ottignies
Tél. 0487 28 60 79



SAINT-GILLES La Zinne **La Tricoterie**

Basée à Saint-Gilles dans une ancienne usine à chaussures de 1 200 m², La Tricoterie se rêve en « Fabrique de liens ». Un lieu de rencontre où les disciplines et les publics divers se croisent, dans un esprit d'échange et d'émulation. En attendant l'assouplissement des mesures sanitaires, la lauréate du prix de l'économie sociale 2016 attend avec impatience le retour de ses tricoteur-euses.

WWW.TRICOTERIE.BE
Rue Théodore Verhaegen 158,
1060 Bruxelles
Tél. 02 537 96 69



TOURNAI Le Yar **Anthony Fant, expert-comptable**

Payer son comptable en monnaie citoyenne ? C'est possible. C'est ce que propose Anthony Fant de la fiduciaire Montgomery. Résolument engagé dans la dynamique citoyenne et grand supporter des monnaies locales, Anthony Fant offre la possibilité à ses client-e-s de payer ses services en Yar, la monnaie citoyenne tournaisienne. Belle opportunité pour les prestataires.

WWW.FANT.BE
Rue Madame 14, 7500 Tournai
Tél. 0475 44 88 32



LIÈGE Le Val'heureux **Les vins de Ludo**

Ludo est un caviste liégeois, passionné de vins et défenseur engagé de notre planète. Sa carte, riche de plus de 200 références, permet un voyage gustatif et olfactif à empreinte carbone réduite. Toujours de bons conseils, Ludo ne propose que des vins importés en circuits-courts, bio, à prix juste pour le-la vigneron-ne, mais aussi pour le-la consommateur-ice. Encore une bonne raison de sortir vos Val'heureux !

WWW.LESVINSDELUDO.BE
Rue St Laurent 102, 4000 Liège
Tél. 0479 86 08 64



NEUFCHÂTEAU L'Ardoise **L'Épicerie du Centre**

Plaque tournante des producteur-ice-s locaux-ales et de saison, voilà maintenant 10 ans que L'Épicerie du Centre a élu domicile sur la Grand Place de Neufchâteau. On y trouve tout le nécessaire en produits frais, alimentation générale ou de régime, produits de soin et de ménages, mais surtout en Ardoises ! Et oui, depuis quelques mois, l'épicerie est devenue comptoir de change de la monnaie citoyenne locale.

EPICERIEUDUCENTRE.BE
Rue Burnotte 13 (Grand Place)
6840 Neufchâteau
Tél. 061 27 04 27



NAMUR Le Lumsou **Librairie Papyrus**

Lieu incontournable des lecteur-ice-s namurois-e-s, la librairie indépendante Papyrus promeut depuis trois décennies une littérature de qualité de tous horizons pour les adultes comme pour les enfants. Désormais prestataire et comptoir de change du Lumsou, la librairie a également mis en place le « livre suspendu », un mécanisme de solidarité qui permet à des lecteur-ice-s peut fortuné-e-s de passer la porte pour choisir un livre.

WWW.LIBRAIRIEPAPYRUS.BE
16 rue Bas de la Place, 5300 Namur
Tél. 081 22 14 21

Comprendre → la Finance par homéopathie ?

Depuis 2017, pour répondre au besoin de formation globale de ses membres, la Financité Academy a été mise en place, un programme pointu mais accessible sans prérequis.



— Cette année, la Financité academy enchaîne en douceur la vulgarisation de 14 thématiques clés de l'économie responsable et solidaire afin d'apprivoiser les concepts et mécanismes du monde de la finance.

Pas besoin d'aspirine !

Un des stéréotypes concernant les sujets économiques est qu'ils sont compliqués, inaccessibles voire douloureux. Dès lors nombre d'entre nous n'osons pas nous y intéresser et laissons les débats aux « spécialistes ». Cette mise à distance alimente notre croyance de complexité et nous éloigne des leviers d'action citoyenne sur les problèmes et les solutions.

Pourtant, avec un peu de savoir apporté par Financité, tant sur le fond que sur la forme, deux petites heures suffisent à valider, clarifier puis booster les connaissances initiales des participant-e-s. Schémas, glossaires et historiques à l'appui, chaque séance fait un zoom en douceur permettant, d'apprivoiser les acteur-ice-s, les mécanismes et les enjeux par exemple du secteur bancaire, des coopératives ou de l'investissement socialement responsable.

Les 14 rendez-vous sont construits comme un tout continu, mais il est possible de ne participer qu'à la carte à certaines séances. Celles-ci laissant largement la place aux échanges, le nombre de participant-e-s est néanmoins limité et l'inscription est indispensable.

Le cycle gratuit réservé à nos membres et programmé les mardis après-midi sur zoom est déjà complet mais nous restons ouverts aux demandes. Que ce soit à titre individuel ou dans le cadre de votre emploi, il nous reste d'autres formules à vous proposer afin de vous immuniser contre l'éconophobie, voire même vous donner le virus de la finance responsable et solidaire. ■

RETROUVER LE PROGRAMME COMPLET SUR WWW.FINANCITE.BE/FR/ARTICLE/ACADEMIE-FINANCITE

→ La voix des seniors

Dans le cadre de notre campagne « *Banques : dehors les seniors ?* », nous vous proposons fin décembre d'agir à travers une action cartes postales pour interpeller les pouvoirs publics sur la problématique de l'accessibilité bancaire des seniors.



Au total, ce sont plus de 500 cartes que nous avons reçues. Elles sont d'ores et déjà en route pour notre Premier Ministre, Alexandre De Croo afin de faire entendre la voix des seniors.

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.FINANCITE.BE/FR/SENIORS

Et en parlant de voix, nous avons aussi fait un tour dans les locaux de Radio Panik pour enregistrer 3 podcasts avec nos partenaires Enéo et Espace seniors sur l'accessibilité bancaire ou plutôt l'inaccessibilité bancaire liée à la digitalisation. ■

AU PROGRAMME :

— **« J'ai mal à mon portefeuille » :** Quelles sont les banques dont les tarifs explosent ? Qui paie le prix fort ? Imaginer un « service bancaire de base » pour les personnes non digitalisées pourrait être une solution ?

— **« J'ai perdu le contact » :** Comment expliquer l'accélération effrénée depuis quelque temps de la fermeture des agences ? La crise sanitaire n'est-elle pas prise comme excuse ?

— **« Je ne suis pas un vieux fossile » :** Quelles sont les inégalités face aux technologies numériques qui conduisent à l'exclusion d'une partie de la population ? Quels stéréotypes sont mis sur les personnes âgées ?



RENDEZ-VOUS SUR RADIO PANIK, SUR TOUTES LES BONNES APPLICATIONS DE PODCAST ET SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DE FINANCITÉ.

EN LIGNE **Le surendettement** n'est pas toujours la faute du crédit

Le 11 janvier dernier, nous avons organisé une conférence sur le thème de l'insolvabilité structurelle.



Compte tenu de la situation de fragilité accrue à laquelle font face de nombreux-euses citoyen-ne-s actuellement, il nous a semblé important d'aborder les risques du surendettement. Renaud Vivien, de l'asbl Vivre ensemble, s'est focalisé sur l'insolvabilité structurelle, c'est-à-dire l'incapacité de faire face aux dépenses de la vie courante sans avoir

contracté de crédit. Les personnes les plus pauvres, en particulier les femmes, sont en effet victimes de la hausse de prix de certains produits de base, comme l'eau ou l'électricité et des mesures d'austérité qui ont suivi la crise de 2008. Cette situation concerne plus d'un tiers des personnes en situation de faillite personnelle. De son côté, Anne Defossez, du Centre d'appui aux services de médiation de dette, nous a expliqué le fonctionnement du règlement collectif de dette et le travail des services de médiation de dettes. Elle a aussi dénoncé le business autour du recouvrement et les frais supplémentaires que se voient imposés les débiteur-riche-s. Face à cela, il faudrait pouvoir effacer plus facilement certaines dettes, mais les crédateurs, y compris publics, ne l'entendent pas toujours de cette oreille. Les solutions sont connues : refinancement de la sécurité sociale, réduction des inégalités et justice fiscale.

BRUXELLES **Pigé,** pas pigeon-ne-s, même à distance



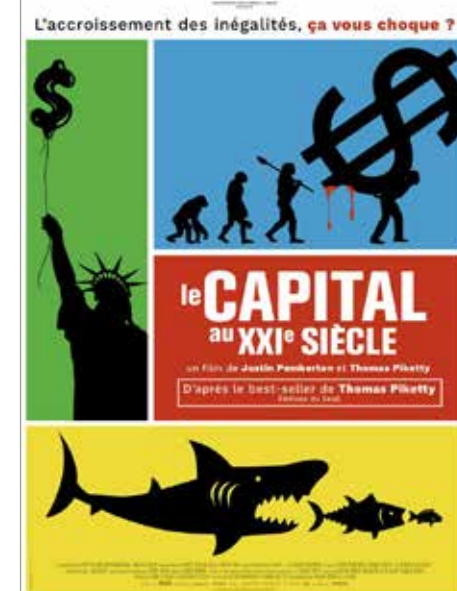
Malgré les conditions sanitaires, deux groupes « Pigé, pas pigeon-ne-s » 100 % féminins se sont lancés dans la capitale.

Avec l'asbl Objectif, qui promeut l'égalité des droits politiques et sociaux des personnes résidentes en Belgique, et le Centre Féminin d'éducation permanente, nous partons des savoirs et expériences de chacune. Financité donne alors des clés de compréhension et des pistes d'action autour des enjeux de la gestion du budget, de l'épargne, de la relation avec les banques... l'objectif est donc d'accroître l'autonomie économique

des participantes, d'interpeller leur esprit critique et de favoriser une émancipation face à des réalités économiques parfois difficiles à vivre. Courant février, nous avons échangé sur la thématique des enfants et de l'argent : à quel âge donner de l'argent de poche ? Pourquoi faire ? Est-ce une bonne idée de donner de l'argent pour de bons résultats scolaires ? Nous préparons une prochaine séance sur les achats compulsifs. Les discussions vont bon train toujours dans la bonne humeur ! Bien entendu, cela nous donne envie de nous rencontrer en vrai pour construire plus de choses ensemble. ■

POUR UN CONDENSÉ DE CETTE SÉANCE, UNE CAPSULE VIDEO DE QUELQUES MINUTES EST DISPONIBLE SUR NOTRE CHÂÎNE YOUTUBE. ET POUR ALLER PLUS LOIN, SUR LES FRAIS BANCAIRES COMME ACCÉLÉRATEURS DU SURENDETTEMENT, ON VOUS CONSEILLE L'ÉMISSION CASH INVESTIGATION (FRANCE 2) DU 4 FÉVRIER 2021.

BRUXELLES **Lever** de rideau



Face à la fermeture prolongée des salles obscures, Financité, le Kinographe (cinéma citoyen bruxellois), le Musée du Capitalisme et le CNCD-11.11.11 ont lancé un cycle de ciné-débats en ligne, intitulé « le capitalisme dans tous ses états (cinématographiques) ». Grâce à la plateforme « la 25^e heure », le « Capital au XXI^e siècle » a rassemblé plus de 400 spectateur-riche-s, suivi de « Conversation entre adultes », un film sur la crise de la dette grecque de Costa-Gavras et de « L'Époque », reportage de Matthieu Bareyre sur le mouvement Nuit Debout à Paris en 2016. On vous concocte la suite... surveillez notre agenda! ■

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Un **Tour des cafés** pas comme les autres

Après une cinquième édition annulée pour cause de confinement, le Tour des cafés 2021 se réinvente.

Pourquoi un tour des cafés ? Parce que, lorsqu'ils sont ouverts, ils sont un lieu de partage et de socialisation. Des endroits rêvés pour se retrouver, échanger et débattre autour de sujets de société.

Alors malgré l'incertitude, le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, l'asbl Corps écrits, la Maison du développement durable et la trentaine d'autres organisations d'éducation permanente qui portent le projet ont décidé de maintenir ce Tour des cafés 2021, mais différemment.

Le thème de cette année « Nous réinventer, vivre avec la Covid, et après... » donne le ton. Les organisateur-riche-s

ont décidé de prolonger le projet jusqu'en mai pour pouvoir profiter des terrasses, privilégier les balades... ou imaginer nos cafés en virtuel, s'il n'est pas possible de faire autrement.

Financité participe au projet en proposant 4 cafés, dont deux ont déjà eu lieu. Mais pas de panique, vous pouvez encore participer et nous rejoindre pour ceux qui restent. Le 24 avril à 19h30 : café cash à la bouquinerie du pub. Nous discuterons de la place du cash dans nos vies et de son pouvoir de résistance en période de pandémie. Le 4 mai à 13h : café femmes au local communautaire du Buston. Si les femmes se mettaient à rêver d'un nouveau système économique, à quoi ressemblerait-il ? ■



POUR PLUS D'INFORMATION :
WWW.POLECULTUREL.BE/SAISON/LE-TOUR-DES-CAFES

EN LIGNE **Notre consommation d'énergie** en mode (r)évolution

Nous avons organisé le 1^{er} février une rencontre autour de la question de la relocalisation et de la mise en commun de l'énergie.

À l'heure où beaucoup de citoyen-ne-s sont contraint-e-s de travailler et de rester chez eux-elles, les enjeux environnementaux liés à notre consommation d'énergie posent réellement question. Lors de cette soirée, Mathieu Bourgeois, chargé de projet chez l'APERe (association active dans la promotion des énergies renouvelables) est venu nous présenter un projet-pilote, celui de la communauté d'énergie qui a lieu en ce moment à Ganshoren.

Nouvel acteur sur le marché des énergies renouvelables, les communautés d'énergie ont été introduites par l'Union européenne en 2019. Le principe est



simple : permettre aux acteur-riche-s locaux-ales de se regrouper sous la forme d'une structure juridique afin de contribuer à la transition énergétique, mais aussi de décentraliser et démocratiser le marché de l'énergie, aujourd'hui dominé par quelques grandes entreprises.

Et alors, à Ganshoren, comment ça fonctionne ? Des panneaux solaires sont installés sur le toit d'une école et

d'un particulier. L'énergie alors produite est partagée, entre les membres de la communauté.

Au-delà de cette « petite » révolution, Anne Berger, animatrice chez Financité, a abordé l'importance que revêt la relocalisation d'énergie que ça soit au niveau environnemental ou économique (à lire dans le Financité n° 59).

De l'espoir suscité par cette révolution énergétique aux doutes quant à l'inclusion des personnes précarisées dans ces projets, nous avons assisté à la bande-annonce de ce que le monde pourrait être lorsque l'on met en commun. Et selon nous, il est très prometteur. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.APERE.ORG/FR/COMMUNAUTES-ENERGIE

EN LIGNE Réformer la Banque centrale européenne : mission possible



Nous avons reçu Stanislas Jourdan, directeur exécutif de Positive Money Europe pour une de nos webullitions.

Avant de penser à réformer la BCE (Banque centrale européenne), il faut commencer par comprendre son rôle. En une soirée, notre intervenant nous a donc livré le « b.a.-ba de la BCE »

Difficile de tout résumer en une soirée, encore moins en quelques lignes. Selon son mandat, la BCE doit maintenir la stabilité des prix en garantissant un taux d'inflation à 2 %. Pour ce faire, elle fixe le coût de la monnaie grâce aux fameux taux directeurs. En d'autres mots, elle décide du taux auquel elle prête de l'argent aux banques commerciales.

Vous pourriez vous demander en quoi cela vous regarde et pourquoi Financité décide d'organiser une animation sur le sujet. En réalité, si l'inflation est trop basse, la BCE fait baisser ses taux directeurs. Elle prête donc à moindre coût aux banques commerciales, ce qui devrait se refléter dans l'offre de crédits aux particuliers de ces mêmes banques. Si l'argent coûte moins cher, le crédit doit être plus facile. Pour faire simple, la BCE crée des conditions pour que les gens s'endettent. Sauf qu'aujourd'hui, la machine est visiblement rouillée. L'inflation ne repart pas, alors même que les taux d'intérêts sont désormais négatifs. Difficile de forcer les agents économiques à s'endetter...

Depuis la crise de 2008, la BCE a tenté une nouvelle approche qui répond au charmant nom de « quantitative easing », ou assouplissement quantitatif

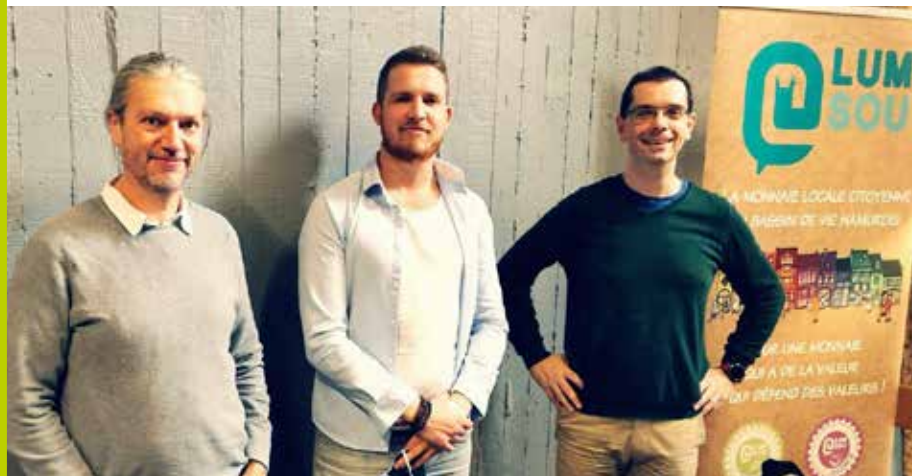
en français. Cette politique consiste à acheter par création monétaire des actifs sur les marchés financiers. Ces actifs peuvent être des actions d'entreprises, ou bien des obligations d'État. L'objectif est d'aider les banques et investisseur-euse-s à libérer du capital pour les pousser à investir dans l'économie.

POUR EN SAVOIR PLUS :
- SUR POSITIVE MONEY,
RENDEZ-VOUS EN PAGE 26
- SUR LE MANDAT DE LA BCE,
RENDEZ-VOUS EN PAGES 20-21

Une des demandes de l'ONG Positive Money est de verdir la politique monétaire en y ajoutant des critères environnementaux. Dans ce cas, la BCE continuerait à racheter des titres financiers comme elle le fait actuellement, mais en excluant les titres « toxiques », comme des actions d'entreprises très polluantes par exemple.

Ces idées et bien d'autres (monnaie hélicoptère, contrôle démocratique) ont été vivement débattues par les participant-e-s.

NAMUR Des Lumsous pour Noël



La ville de Namur a décidé de soutenir le commerce local en octroyant à ses agents communaux l'équivalent de 90 000 euros en Lumsou. Pour les fêtes de fin d'année, 1 700 employé-e-s ont reçu trente Lumsous dans une jolie enveloppe. Le but de cette action est de donner un pouvoir d'achat supplémentaire aux Namurois-e-s afin qu'ils-elles

puissent dépenser localement. Et le faire en monnaie locale citoyenne, c'est encore mieux, puisque la valeur générée ne s'arrête pas au premier achat. Ces Lumsous en circulation peuvent continuer de tourner, et la richesse créée par ces boucles économiques est vouée à rester dans le bassin de vie namurois.

EN LIGNE L'éco expliquée aux humains

Parce qu'on a toujours besoin d'un plus petit que soi, un coléoptère explique l'économie aux humains.

Fin janvier, Emmanuel Delannoy, était l'invité d'une de nos soirées « J'ai écrit pour vous ». Dans son livre intitulé *L'économie expliquée aux humains*, l'auteur donne la parole à Cerambyx credo, un coléoptère qui explique que l'économie est destructrice et discutable.

À travers ses lignes, l'auteur met par exemple en avant trois défauts majeurs de l'économie humaine : le besoin (insoutenable) de croissance ; la linéarité du modèle de production commençant par l'extraction de ressources qui finissent leur parcours en déchet et la non prise en compte par les entreprises des externalités (entendez des conséquences – souvent négatives – de leurs activités). Pour trouver des alternatives à ce modèle, l'auteur nous invite à nous inspirer de la nature plutôt que de la piller. Il nous rappelle que l'être humain est aussi la nature, mais il nous garantit aussi que la nature pourrait être notre alliée vers une prospérité partagée. Il nous faut pour cela reprendre le pouvoir sur l'économie, puis organiser celle-ci « en stéréo » c'est-à-dire inclure les objectifs écologiques aux objectifs financiers, plutôt que de se limiter à ces derniers. Pour résumer, il est temps de développer « une permaéconomie » au même titre que bon nombre de producteur-riche-s sont déjà passé-e-s à la permaculture!



L'économie expliquée aux humains,
E. Delannoy, 2011,
Éditions Wildproject

Permaéconomie,
E. Delannoy, 2016
Éditions Wildproject

TOURNAI Du siège de Charles Quint au confinement



En 1521 Tournai devenait la première ville à créer une monnaie obsidionale, c'est-à-dire une monnaie de siège.

Il s'agissait à l'époque de faire tourner l'économie de Tournai alors confinée en ses murs à cause du siège de Charles Quint. En 2021, face au choc de la crise sanitaire, mais aussi pour répondre à la mondialisation qui aspire les richesses locales vers le monde financier, les autorités communales ont pris la décision d'utiliser le Yar lancé en 2019, comme outil de soutien aux commerces locaux.

Si Tournai n'est pas la première ville belge à utiliser une monnaie locale et citoyenne dans ce contexte, elle est la première à faire le choix d'une injection monétaire doublement ciblée. Premièrement, le Yar circule uniquement chez les petits prestataires locaux et attentifs aux valeurs de la transition. Ensuite, le budget débloqué par la ville ciblera uniquement les jeunes de 18 à 26 ans qui recevront 20 Yars. Cette spécificité fera de cette initiative non seulement un outil économique ciblé, mais aussi une opportunité pédagogique pour impliquer encore un peu plus les jeunes dans les questions de consommation et de production locales.

Saint Nicolas devrait distribuer les Yars fin 2021, mais à condition que tous les commerces aient pu ré-ouvrir afin que tous les secteurs puissent bénéficier du cercle vertueux des monnaies locales.

Ath et Charleroi jouent les prolongations

À Ath et Charleroi où les autorités communales ont également profité des monnaies locales (heureusement) développées par des citoyen-ne-s bien avant la crise, les actions permettant à la population de recevoir 5 SolAToi ou utiliser leur chèque Carol'Or sont prolongées de trois mois. L'objectif : que les secteurs actuellement fermés puissent aussi en bénéficier. De plus à Charleroi, les chèques sont désormais convertibles en billets Carol'Or qui eux ont une validité « éternelle »... tant que le souffle citoyen anime ces initiatives qui partent tout droit du besoin de votre soutien.

EN LIGNE *Groupes locaux d'épargne solidaire en manque d'air*



Voilà un an que les groupes d'épargne ne peuvent plus se rencontrer pour échanger. Comment travaillent-ils ensemble ?

■ Au sein des Communautés autofinancées (CAF), l'usage est de se voir régulièrement, en général une fois par mois, pour échanger, partager, et aussi alimenter la cagnotte. Cette dernière est composée par des versements réguliers des membres et sert à accorder des petits crédits. Les règles et les cadres sont établis ensemble : entre solidarité, confiance et dispositifs de contrôle. « C'est un art délicat, confie Dieudonné, membre très actif de la CAF Umoja à Liège. Pour que cela fonctionne, il faut mettre de l'huile dans les rouages. »

Le lien social est indispensable pour appliquer les règles avec souplesse et réalisme. Lorsque l'on est réduit à échanger avec des visages, certes connus,

mais serrés sur un écran, on prend conscience de la richesse insoupçonnée de nos communications habituelles.

Peut-être ne mesurait-on pas à sa juste valeur le plaisir de se saluer, d'une accolade ou d'une poignée de main avant le confinement. Certain-e-s ont mis en place un système d'entraide pour que les plus à l'aise forment les autres à se connecter en visioconférence. Mais continuer à fonctionner est plus lent et plus difficile. Nous sommes vite fatigué-e-s, nerveux-euses, les yeux rivés sur notre petit écran. Certain-e-s, parmi nous sont plus sensibles que d'autres. Déprimés, colères, sentiment d'injustice... La flamme est toujours bien là mais elle est fragile. Un peu d'oxygène pourrait lui rendre vigueur. ■

LIÈGE *Dans toute la province, les monnaies travaillent*

Les monnaies locales qui tentent d'irriguer les petites entreprises face au rouleau compresseur des grandes multinationales ont du pain sur la planche.

■ En province de Liège, le Val'heureux resserre les rangs. Il concentre ses forces vives en trois pôles : Liège Ourthe Amblève, Verviers Herve et Huy Waremmes Hesbaye. Il ouvre aussi des échanges avec la communauté germanophone et plusieurs communes de l'est de l'arrondissement de Verviers. Ces derniers mois, une petite équipe de volontaires a multiplié les posts sur Facebook pour assurer la promotion des partenaires. Le site est refondu et la mise en œuvre du système de paiement électronique devient une réalité.

Parallèlement, au sud-est de la province, la petite équipe du Sous-Rire porte, à bout de bras, un réseau qui s'étend de Waimes

à Vielsalm en passant par Stavelot et Stoumont. Le petit noyau a grand besoin de renforts mais « comment faire quand on ne peut pas se rencontrer ? », se désole Leni, bénévole du Sous-Rire.

Les réunions et groupes de travail en visioconférence imposent des efforts de motivation de plus en plus grands. Tou-te-s

aspirent au retour des activités en groupe. « Comment veux-tu que l'on prenne plaisir à travailler ensemble si on ne peut plus refaire le monde autour d'une Val'heureuse (bière produite par le groupe, ndr) ? Le retour des apéros mensuels du Val'heureux devient un impératif sanitaire pour notre santé mentale » affirme Jean-Yves, du groupe du Val'heureux, entre boutade et sarcasme. ■



CINEY ET MARCHÉ *Les politiques montrent l'exemple*

Fin 2020, les conseils communaux de Ciney et de Marche ont fait un premier pas vers la monnaie citoyenne régionale : le Volti.

■ C'est une première, des conseiller-ère-s communaux-ales peuvent désormais obtenir leurs jetons de présence en monnaies citoyennes s'ils-elles le souhaitent. C'est le cas aux conseils communaux de Ciney et de Marche où les décisions sont passées fin 2020. Pour l'instant, quatre conseiller-e-s communaux-ales en ont fait la demande.

« C'est le début, mais on espère que d'autres passeront le cap prochainement », nous confie Nicole Willem présidente du Volti, la monnaie citoyenne condruzienne.

En pratique, la transaction est totalement digitalisée et les jetons de présence sont directement crédités sur le compte e-Volti des conseiller-ère-s. « C'est encourageant car cela montre l'étendue des possibilités que nous offre le système de paiement électronique et cela ouvre aussi le champ pour d'autres collaborations avec les pouvoirs publics », poursuit Nicole. Pour l'heure, le mécanisme est opérationnel et



n'attend plus que d'autres représentant-e-s pour emboîter le pas des pionnier-ère-s. Peut-être à Rochefort où des discussions quant à une potentielle collaboration avec le Volti sont actuellement sur la table ? ■

EN LIGNE *La comptabilité est l'arme du capitalisme : révolutionnons-la !*



Le professeur Jacques Richard est revenu sur l'urgence d'intégrer le capital humain et naturel à la comptabilité.

■ « Si nous voulons changer le monde, il faut s'attaquer en priorité à notre modèle comptable qui est désastreux pour la planète », assénait Jacques Richard que nous recevions il y a quelques semaines pour nous parler de son livre « La révolution comptable ». Selon ce docteur en sciences de gestion, la comptabilité est une matière dont l'idéologie, la puissance et le

caractère éminemment politique sont globalement très sous-estimés. Il nous révèle en outre qu'il existe une sorte de constitution comptable mondiale approuvée par l'ensemble des pays du globe (à l'exception de la Corée du Nord) que les groupes cotés en bourse doivent respecter scrupuleusement et qui, contrairement au mythe de la main invisible, dicte les lois du marché.

Ce que dénonce Jacques Richard, c'est un système de normes comptables extrêmement régulé qui ne protège qu'un seul type de capital (le financier) aux dépens de deux autres : l'humain et la nature. Il est

d'ailleurs assez curieux de comparer la rigueur des normes comptables en miroir de celles imposées aux entreprises en matière de responsabilité sociale.

Fort dépité de ce constat, notre invité vient alors à se questionner : « Pourquoi les comptables, véritables spécialistes de la conservation du capital financier, n'appliqueraient-ils pas leurs pratiques aux deux autres types de capitaux ? » Et c'est ainsi que voit le jour la méthode CARE (pour Comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement). À partir des principes traditionnels de la comptabilité, cette méthode assure le

maintien du patrimoine financier, naturel et humain mobilisé par les activités économiques des entreprises. Voilà une source d'inspiration salutaire pour des pays aspirant à la neutralité carbone d'ici 2050. ■



La révolution comptable, Jacques Richard, Les Éditions de l'atelier



Notre avenir remporte le Prix Financité

Après Vin du Pays de Herve l'année dernière, c'est la coopérative Notre avenir qui est la grande lauréate du Prix Financité 2020.

Le but de cette coopérative qui rassemble travailleur-euse-s et lecteur-ric-e-s de l'Avenir, sympathisant-e-s et investisseur-euse-s, est simple : défendre l'ADN du journal en devenant actionnaire de la société éditrice. Pour ce faire, elle a déjà réuni plus de 1 500 coopérateur-ric-e-s pour un montant de 450 000 euros et devrait bientôt entrer au capital de EDA Presse.

« On souhaitait fédérer le personnel, mais aussi aller plus loin avec les lecteur-ric-e-s en leur proposant d'être partie prenante et d'une certaine manière propriétaires de leur journal », détaille Jean-Christophe Herminaire, co-fondateur et administrateur de la coopérative Notre avenir.

Éphéméride Financité

- 29 mai : Assemblée générale
- 29 et 30 mai : Rencontres Financité (en fonction des conditions sanitaires)
- 23 mars, 20 avril, 4 mai et 18 mai : prochaines sessions de la Financité Academy



Nouveau collègue

En plein confinement, nous avons accueilli Jean-François Mabilille (jf.mabilille@financite.be) qui est désormais notre couteau suisse de l'informatique. Quand il ne passe pas son temps à résoudre les problèmes de ses collègues, Jean-François développe des outils pour les monnaies électroniques et notre base de données sur l'investissement socialement responsable. Bienvenue à lui !

passons en webullition ET CHANGEONS LA FINANCE même en confinement

Tous les lundis à 20h

Inscrit par mail plus d'informations www.financite.be

Les Webullitions : comment ça marche ?

C'est quoi en fait ces web-machins... ? Qu'est-ce qu'on y fait ? De quoi on parle... ? Petite explication !

Tous les lundis soir, chacun-e est bienvenu-e dans une visioconférence pour réfléchir et discuter ensemble d'un sujet économique. Les formats alternent entre une rencontre avec un-e intervenant-e sous la forme d'un échange avec le public, une conférence avec un-e expert-e, un débat entre les participant-e-s précédé d'un cadrage par un-e animateur-ice de Financité, et la présentation d'un livre par son auteur-ric-e.

Pour choisir les thématiques, nous avons cherché un équilibre entre les 3 axes de travail de Financité (société, proximité et individu), pris en compte l'actualité et, surtout, demandé leur avis aux participant-e-s. En pratique, chaque séance est annoncée bien à l'avance dans l'agenda en ligne de Financité. Vous n'aurez ainsi aucune excuse pour manquer la venue du député européen Pierre Larrourou, le 24 mars (un mercredi exceptionnellement) !

L'AGENDA : WWW.FINANCITE.BE/EVENTS

Oui, mais...

Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

« L'impôt sur la fortune peut-il réduire les inégalités ? ». Thérèse, il nous semble que vous avez bien fait de mettre un point d'interrogation.



La fortune peut résulter d'un travail assidu, d'une faveur du destin si on en hérite, d'un hasard heureux ou alors, être le fruit de méfaits. Selon les cultures, la fortune est respectée comme un signe de réussite sociale ou cause de soupçons.

Depuis les années Reagan et Thatcher, la théorie d'une fortune qui réduirait les inégalités s'est imposée. Durant cette période le taux d'imposition des grosses fortunes a été drastiquement réduit pariant que cette politique profiterait à toute l'économie. Les revenus ainsi dégagés y seraient réinvestis et ruisselleraient vers les classes populaires.

Vrai ? Non ! Des études ont prouvé que l'épargne des très riches fuit plutôt vers les paradis fiscaux où elle n'est pas taxée, ce qui prive les États de moyens pour financer leurs politiques. Ne serait-il pas temps de faire marche arrière ?

Mais, Thérèse peut-on lier aussi vite et fort « cause à effet » ? Les inégalités seront-elles automatiquement réduites par un impôt sur la fortune ? Comment choisir les domaines qui en bénéficieraient les bas salaires, le logement, les soins de santé, la fracture numérique, l'isolation des bâtiments, l'éducation,... N'oublions pas non plus qu'en Belgique, l'impôt va dans un pot commun géré par le gouvernement et n'est pas affecté à un budget/domaine précis. Enfin, d'après nous, cet impôt sur la fortune ne réduira les inégalités qu'accompagné d'un vaste plan de mesures concrètes et cohérentes.

Si les attentes du Comité de lecture à l'égard de cet impôt sont grandes, les effets ne sont pas garantis. La balle est dans le camp de nos élu-e-s et des lecteurices de cet article.

Qu'en pensez vous ? ■

Le comité de lecture

QUIZ

AVEZ-VOUS BIEN LU NOTRE NUMÉRO DE MARS 2021 ?

1. La liste noire Financité

- A. Contient des États ou entreprises qui ne respectent pas l'éthique.
- B. Reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique.
- C. Est constituée d'États ou entreprises que l'on retrouve dans des fonds d'investissements peu scrupuleux.

2. Qu'est-ce que la titrisation ?

- A. Le fait d'attribuer un nom à un produit financier
- B. Une technique pour diminuer le risque d'un produit financier
- C. Le processus par lequel on transforme des créances en produit financier

3. Quel est l'objectif de la Banque centrale européenne ?

- A. Maintenir la stabilité des prix dans la zone euro
- B. Maintenir la stabilité des prix en Europe
- C. Financer des activités qui ont une plus-value sociale et environnementale ?

4. Quel est le dividende maximum que peuvent distribuer les coopératives agréées par le Conseil national de la coopération ?

- A. 1 %
- B. 6 %
- C. 12 %

5. Qu'est-ce que PayPal ?

- A. Une banque en ligne
- B. Un service de paiement en ligne
- C. Une pure arnaque

6. Qui a gagné le Prix Financité en 2019 ?

- A. Vervicoop
- B. Vin du Pays de Herve
- C. Notre avenir

*!?!☆⚡:)



CHARLAÏNE PROVOST

La finance pire que le casino

Le 5 décembre dernier, j'ai craqué. J'ai acheté pour la première fois une action et me suis surprise à me prendre au grand jeu de l'investissement.

Quelques jours plus tard, je reçois la bonne nouvelle : on m'a attribué mes deux actions et, en plus, je constate qu'on me fait cadeau de la taxe sur

les opérations boursières puisque j'ai investi sur le marché « primaire ».

Cela faisait plus d'un mois que ma banque me ciblait avec une publicité m'invitant à acheter les actions de cette entreprise qui allait être introduite en bourse. Pour la première fois, le grand public allait pouvoir investir dans cette entreprise belge active dans l'immobilier social. L'entreprise affirme œuvrer pour la bonne cause. Mon cerveau a donc fini par me persuader qu'acheter une ou deux actions pouvait être une bonne expérience.

Lorsque les deux actions sont arrivées dans mon compte-titre, je suis allée consulter tous les jours le cours avec la satisfaction de voir que je gagnais chaque fois un peu plus. Et puis ça s'est stabilisé. Depuis, je me suis complètement désintéressée de cet investissement. Mais l'idée d'investir dans des actions sur le marché financier m'a donné pendant plusieurs jours la sensation d'aller jouer au casino et de pouvoir gagner un maximum d'argent.

J'ai contacté mon banquier qui m'a orienté vers son collègue spécialiste des placements. Ce dernier m'a d'abord averti qu'acheter une ou deux actions ne servait à rien ! Et oui, les frais administratifs liés à l'ouverture et à la tenue du compte titre vont rogner drastiquement sur le rendement de mon petit investissement. Il dresse tout de même mon portrait. Selon lui, je suis une « investisseuse éthique ». Ma foi, c'est possible. Il me donne donc sa bénédiction, ce qui me rassure car je me sens tout d'un coup complètement désarmée face à ce grand marché financier.

J'ai fait le bilan : le titre accuse désormais une moins-value de 5 %, j'ai versé 12 euros de frais de tenue de compte-titre et je vais devoir payer des frais administratifs pour revendre mes actions, avec cette fois-ci la taxe sur les opérations de bourse. Il ne me restera plus grand-chose de mon investissement initial, quoi que peut-être quelques euros pour acheter un jeu à gratter ? ■

Par internet, je peux tout faire toute seule. J'ouvre d'abord mon compte titre afin d'avoir un lieu où ranger mes actions. Il ne reste plus qu'à les acheter. J'ai quand même lu le prospectus (enfin le résumé) relatif à cette émission. J'ai regardé l'activité de l'entreprise, les risques et le mode d'attribution des actions. Tiens, c'est vrai ça. S'il y a plus de demandes que d'actions disponibles, comment vont-ils les attribuer ? La bonne nouvelle pour moi, c'est que l'entreprise a décidé qu'au moins 10 % des actions seront attribuées prioritairement aux investisseurs non-qualifiés (c'est là que j'apprends que j'en fais partie). La mauvaise nouvelle, c'est que dans cette poche réservée aux gens comme moi, ce sont ceux-celles qui ont demandé le plus d'actions qui seront servi-e-s en premier-ère. Je suis un peu déçue, mais pas surprise. Cela colle assez bien avec la réputation du secteur financier.

C'est donc le 5 décembre 2020 que j'ai passé pour la première fois de ma vie un ordre sur les marchés financiers. Il paraît que la réglementation MiFID II exige que l'investisseur-euse remplisse un questionnaire pour témoigner de son niveau de connaissance financière. Honnêtement, je ne me rappelle pas avoir répondu à des questions. C'est peut-être l'émotion, ou alors les questions étaient tellement anecdotiques que ma mémoire n'a pas daigné les retenir.

